PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
40ème SEANCE

36ème période administrative 2012-2016

Année 2015-2016

Lundi 11 janvier 2016, à 19h30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de Mme Amelie Blohm Gueissaz (PLR), présidente.

Y compris la présidente, 38 membres sont présents : Mmes et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Dobrivoje Baljozovic (Soc), Mouhamed Basse (Soc), Nicole Baur (PopVertsSol), Isabelle Bellaton (PLR), Julien Binggeli (PopVertsSol), Miléna Boulianne (Soc), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Oksana Castioni (Soc), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Gianfranco De Gregorio (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Joël Desaules (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Amanda Ioset (PopVertsSol), Edouard Jeanloz (PopVertsSol), Mirko Kipfer (PLR), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Jean-Frédéric Malcotti (PopVertsSol), Philippe Mouchet (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Vincent Pahud (PDC), Dimitri Paratte (PopVertsSol), Morgan Paratte (Soc), Anne-Dominique Reinhard (Soc), Pierre-Yves Sandoz (Indépendant), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Richard Strohmeier (PLR), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés : Mme et MM. Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Yvan Gallo (Soc), Dimitri Paratte (PopVertsSol).

Le Conseil communal était représenté par M Thomas Facchinetti (Soc), président, M. Pascal Sandoz, vice-président (PLR), M. Olivier Arni (Soc), Mme Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Fabio Bongiovanni (PLR), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 38ème séance, du lundi 9 novembre 2015, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie.

Le procès-verbal de la 39ème séance, du lundi 7 décembre 2015, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz**, mentionne :

1. Envoi aux présidentes et présidents des groupes du Conseil général une copie de la correspondance adressée à M. Niels Rosselet-Christ, secrétaire cantonal de l'UDC Neuchâtel, concernant le dépôt de la pétition intitulée « Pour le retour de la Crèche de la Nativité sous le sapin de Noël de la Ville ».
2. Envoi de la réponse du Conseil communal à l'interpellation no 15-603 du groupe PopVertsSol intitulée « Centre-ville : zone piétonne ou zone de déchargement ? ».
3. Envoi du rapport de synthèse des groupes de travail du bureau du COPIL du projet de fusion Neuchâtel-Ouest.
4. Envoi du rapport 16-001 « Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin » sur le projet de fusion en version électronique.
5. Nomination de Mme Isabelle Bellaton (PLR) au sein de la Commission ports et rives, en remplacement de Mme Béatrice Haeny (art. 125 RG).
6. Nomination de Mme Isabelle Bellaton (PLR) au sein de la Commission politique immobilière et du logement, en remplacement de Mme Béatrice Haeny (art. 125 RG).

Communiqués de presse

- De la Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement relatif aux 20 ans de politique énergétique de Neuchâtel.

- De la Direction de la sécurité concernant les agents médiateurs urbains.
- De la Direction de l'économie relatif à l'inauguration de la fontaine du Banneret restaurée et des prochaines animations de la ville dans le cadre des fêtes de fin d'année.
- De la Direction de la sécurité relatif à la procédure de renouvellement des vignettes de stationnement pour 2016.
- De la Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement relatif à la Silent Party et à l'ouverture des commerces le dimanche.
- De la Direction des infrastructures et énergies relatif au recyclage des déchets plastiques déposés à la déchetterie des Plaines-Roches.
- De la Direction de l'économie relatif à l'avenir des offices postaux sur le territoire communal.
- Du bureau du comité de pilotage du projet de fusion relatif à la signature de la convention de fusion Neuchâtel-Ouest.
- De la Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement relatif au soutien de la Ville à l'installation de panneaux photovoltaïques par des particuliers.

Réponse du Conseil communal
au Conseil général à l'interpellation
n°15-603 du groupe PopVertsSol intitulée
« Centre-ville : zone piétonne ou zone de déchargement ?»
(Du 21 décembre 2015)

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le 25 juin 2015, le groupe PopVertsSol, par Nicole Baur et consorts, a déposé l'interpellation dont le contenu est le suivant :

« Quiconque fréquente assidument le centre-ville de Neuchâtel, ou y circule avec poussette ou vélo, se rendra bien vite compte que cette zone piétonne est…particulière ! En effet, à toute heure du jour, les rues

du Seyon, de l'Hôpital ou la place du Banneret sont encombrées de véhicules : camions déchargeant à l'heure des repas, voitures stationnées pendant plus d'une heure rue du Seyon ou en permanence devant la fontaine de la Justice (y compris samedi toute la journée). Cette omniprésence de véhicules indique clairement aux passants et touristes qu'à Neuchâtel, la zone piétonne est accessible à toute heure et que les piétons n'y auront pas la priorité ! Or, selon l'arrêté concernant l'accès à la zone piétonne, nous devrions voir disparaître à quelques exceptions près tous ces véhicules dès 10h en semaine, 9h le samedi. Il n'en est rien. A l'entrée de la rue du Seyon, le panneau indique que le stationnement est interdit, le déchargement autorisé, mais aucun horaire n'est indiqué. Il se dit même parmi certains chauffeurs habitués des centres-villes que l'on peut décharger à Neuchâtel en dernier puisqu'on ne risque rien !

Le Conseil communal et les commerçants semblent s'être toutefois émus de cette situation en 2010, puisque l'on peut prendre connaissance d'un courrier adressé aux « entreprises et habitants de la zone piétonne » demandant le respect de ces normes. Le groupe PVS constate que ces mesures sont clairement insuffisantes. Il interpelle donc le Conseil communal en lui demandant :

1. *Combien de véhicules entrent et sortent chaque jour de la zone piétonne ? (comparaison avec d'autres villes : Sion, Fribourg, Lausanne)*
2. *Combien de contrôles effectués mensuellement par la police de proximité ?*
3. *Combien d'autorisations actuellement octroyées ? Détailler pour chaque type.*
4. *Puisque les auteurs des déchargements semblent choisir Neuchâtel pour son laxisme, quelles sont les mesures que le Conseil communal entend prendre pour remédier à ces mauvaises habitudes ?*

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, conformément à l'article 57 du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

1. Introduction

L'activité économique du centre-ville de Neuchâtel et en particulier celle qui se déroule en zone piétonne, est importante. Notre vœu est de renforcer ce dynamisme comme en témoignent notamment les axes stratégiques retenus dans notre programme politique 2014-2017, à

savoir la promotion du rayonnement de la Ville de Neuchâtel et le développement économique et durable de notre cité, capitale du canton.

Cette volonté a été exprimée au travers de plusieurs politiques sectorielles en cours de réalisation. Citons par exemple, la valorisation du patrimoine et des espaces publics, le développement économique et l'emploi ou encore, cela va de soi, le renforcement du centre-ville ainsi que la mobilité durable.

Cette politique, dont votre Autorité a pris acte, n'est rien si elle ne s'inscrit pas dans un cadre de qualité. Or, la zone piétonne, atout majeur de notre ville, fait partie de ce cadre.

Par conséquent, il s'agit non seulement d'en prendre soin, mais de l'embellir encore. Les véhicules qui circulent ou qui effectuent des livraisons à toutes heures, voire qui parfois stationnent en zone piétonne, ne contribuent pas au cadre de qualité recherché.

Nous souhaitons corriger le tir afin de disposer d'une authentique zone piétonne tout en affirmant que celle-ci est un lieu privilégié de rencontre, de loisir, de commerce et d'habitation. Tel est notre objectif.

2. Démarches en cours

D'une manière générale, il convient de souligner que la Ville et ses partenaires se penchent sur le dynamisme du centre-ville et de sa zone piétonne en particulier. La volonté de notre Conseil, telle que formulée dans son rapport n° 14-011 concernant la valorisation et le développement stratégique du centre-ville, est on ne peut plus claire.

A cela, il convient d'ajouter la démarche participative « Centre et gare : mobilité et espaces publics », actuellement en cours, présidée par un comité de pilotage auquel participent les membres du Conseil communal en charge de la mobilité, de l'urbanisme, de l'économie et de la sécurité. Ce processus englobe tous les acteurs du centre-ville ainsi que ceux intéressés par le sujet.

De plus, la Direction de l'économie, ainsi que notre délégué au centre-ville, entretiennent de très nombreux et réguliers contacts avec la CNCI, le CID, Neuchâtel Centre, associations regroupant les commerçants du centre-ville, ce à quoi s'ajoutent encore les contacts bilatéraux avec les acteurs économiques neuchâtelois.

Par ailleurs, une récente étude effectuée par l'attachée aux personnes âgées avec le soutien des agents de sécurité publique de la Ville, a permis de mieux cerner encore les problèmes que pose, pour les personnes à mobilité réduite, la circulation de véhicules en zone piétonne.

Enfin, une étude de marché réalisée cette année sur mandat de notre Conseil par la Haute école de gestion Arc met en évidence l'attachement que les visiteurs et les habitants de Neuchâtel ont pour le cœur de la cité, avec notamment 93 % des personnes interrogées qui disent aimer le centre-ville de Neuchâtel ! Le besoin de sécurité dans la zone piétonne a également été exprimé dans ce cadre.

L'objectif temporel à atteindre est sans conteste de pouvoir fêter les 40 ans de la zone piétonne en 2019 en ayant préalablement réglé les questions soulevées par les interpellateurs dès à présent, pour disposer d'une véritable zone piétonne.

3. Les acteurs et les règles du jeu

Certes, une zone piétonne est réservée aux piétons. C'est une évidence.

Il convient toutefois de rappeler que la zone piétonne de Neuchâtel accueille des habitants, des activités commerciales, économiques et touristiques ainsi que de loisirs. Cela signifie qu'elle ne peut pas être exclusivement, en tout temps, réservée aux piétons.
Il s'agit de pouvoir répondre aux besoins des acteurs qui la font vivre tout en accueillant dans de bonnes conditions les piétons, très souvent des chalands.

Dans ces conditions, l'habitant doit pouvoir accéder à son domicile, le commerçant être livré ou livrer, le laboratoire pharmaceutique ne pas rompre la chaîne du froid, l'artisan procéder aux réparations, les personnes à mobilité réduite être conduites, le taxi accéder à son client, le bus des transports publics déposer ses nombreux passagers au cœur de cette zone piétonne très sensible par la diversité des intérêts des uns et des autres.

Afin de gérer au mieux cette situation parfois paradoxale, le commerçant souhaite une clientèle attirée par le confort de la zone piétonne mais simultanément se fait livrer à n'importe quelle heure, des règles ont été édictées.

Pour rappel, il est possible d'accéder en véhicule en zone piétonne sans autorisation, pour des livraisons, du lundi au vendredi de 06h00 à 10h00 et le samedi de 06h00 à 09h00.

En dehors de ces heures, une autorisation est nécessaire sauf pour les transports et services publics. Elle est délivrée aux résidents, propriétaires ou locataires de garages ainsi qu'aux commerces, pour autant qu'elle soit indispensable à l'activité professionnelle et que le chargement ou le déchargement ne puisse se faire durant les heures d'accès libre. Enfin, les taxis ne peuvent circuler en zone piétonne que

pour aller chercher ou y déposer un client. Ils ne sont pas autorisés à traverser la zone piétonne pour répondre à un appel d'un client situé hors zone.

4. Constats et mesures

Le premier constat, réjouissant celui-ci, est que la zone piétonne est attractive et qu'elle est très appréciée de la population et des visiteurs. Ce même constat est fait s'agissant des entreprises qui y proposent leurs services : commerçants en tous genres, médecins, dentistes, avocats, coiffeurs, etc. Chacun s'accorde sur la beauté des lieux ou encore le privilège de pouvoir s'y trouver.

En revanche, ce succès a un revers de la médaille : la circulation, malgré tout indispensable à l'activité du centre-ville commerçant, et la difficulté à la maîtriser.

Comme les interpellateurs, nous faisons les mêmes constats, raison pour laquelle nous avons pris les devants en particulier avec les organes suivants dont certains ont récemment fusionné ou changé d'appellation : Commerce indépendant de détail (CID), « Neuchâtel, un cœur en ville », GastroNeuchâtel et Pro Neuchâtel. En 2012 et pas 2010 comme mentionné par les interpellateurs, une action d'une certaine envergure a en effet été menée sous l'égide de la Direction de la sécurité. Toutes les entreprises et les habitants de la zone piétonne ont été sensibilisés à la problématique de la circulation en zone piétonne par courrier signé des partenaires précités.

L'effet escompté n'a toutefois pas été atteint. La double pression provoquée par la diversité des besoins des acteurs de la zone piétonne (un traiteur ou un laboratoire d'analyse ne peut pas livrer uniquement pendant les heures d'accès libre, par exemple) et des impératifs commerciaux (un client veut pouvoir partir de suite avec sa marchandise, un commerçant de multiples produits frais ne peut pas faire livrer toute sa marchandise à la même heure, par exemple) ont eu raison de notre démarche participative commune.

Simultanément, un renforcement des contrôles de la Police de la Ville et désormais de la Sécurité urbaine a été décidé. Ces contrôles sont efficaces mais ne peuvent être multipliés autant que nous le voudrions, par manque de ressources.

Face à ces constats, notre Conseil a décidé d'entamer une nouvelle réflexion dont l'objectif est de pouvoir, nous le répétons, disposer d'une véritable zone piétonne. Pour y parvenir, il s'agira avant tout de réunir les acteurs concernés et de travailler ensemble pour choisir les leviers les

mieux adaptés pour atteindre l'objectif visé. Parmi ceux-ci, nous pouvons d'ores et déjà en évoquer quelques uns. L'information, même si comme nous l'avons relevé ci-dessus, son effet peut se révéler limité. L'intensification des contrôles dans le temps et dans la fréquence. L'installation de secteurs en marge de la zone piétonne pour des livraisons qui par ailleurs n'ont pas besoin forcément d'être toutes faites en véhicule. La question d'une éventuelle modification des tarifs des sésames pour accéder en zone piétonne, ou même des heures d'accès à celle-ci devra être abordée, comme d'ailleurs leur nombre et les critères d'octroi. Ou encore celle de l'installation de bornes rétractables qui permettront une gestion plus efficace de l'accès des véhicules en zone piétonne, préservant ainsi son caractère exceptionnel. A cet effet, un montant de 1,7 million de francs a été inscrit à la planification financière 2014-2017.

Il s'agira par conséquent de revoir la situation tout en s'inspirant des expériences positives faites par d'autres villes similaires.

5. Les réponses aux questions

5.1. Combien de véhicules entrent et sortent chaque jour de la zone piétonne ? Comparaison avec d'autres villes : Sion, Fribourg, Lausanne

Nous ne disposons pas de chiffres concernant les entrées et sorties de véhicules de la zone piétonne. De tels comptages demanderaient beaucoup de temps et seraient peu pertinents compte tenu du nombre de « portes d'entrées » de la zone piétonne et du fait avéré d'un trafic trop important.

Concernant les autres villes, celles-ci nous ont renseignés comme suit sans pour autant être en mesure de nous communiquer un nombre précis de véhicules pouvant circuler en zone piétonne de manière licite ou pas.

Sion

Cinq bornes pneumatiques régissent les accès de la zone piétonne de la ville de Sion. L'accès en zone piétonne est libre de 06h00 à 10h00. Passée cette plage horaire, plus aucun véhicule ne peut accéder à la zone piétonne, hormis les véhicules des services de l'administration (voirie), la police municipale et cantonale, les ambulances, les pompiers, les collaborateurs de La Poste et les habitants. Ces derniers se sont vus attribuer 150 télécommandes.

Fribourg

La zone piétonne ne comporte que deux rues. Les problèmes sont les mêmes qu'à Neuchâtel bien que cette situation ne soit pas comparable. La zone piétonne étant modeste, il n'est pas envisagé de poser des bornes.

Lausanne

Dix bornes régissent l'accès de la zone piétonne. Les horaires d'ouverture automatique des installations varient selon leur situation géographique. En règle générale, les heures d'accès sont de 05h00 à 10h30 du lundi au samedi. Néanmoins, il y a deux installations avec des horaires différents pour permettre l'accès au marché du centre, soit : de 05h00 à 10h30, 14h00 à 16h00 et 19h00 à 22h00.

Tous les véhicules communaux, les taxis inscrits à Lausanne, les services de transport handicap, les ambulances, les pompiers, la gendarmerie vaudoise, les résidents ayant une place de parc privée dans la zone piétonne peuvent accéder en zone piétonne en dehors des heures.
La taille de la zone piétonne de Lausanne est plus ou moins similaire à celle de Neuchâtel.

16.4. Combien de contrôles sont-ils effectués mensuellement par la police de proximité

Actuellement, le Service de la sécurité urbaine contrôle de manière systématique et approfondie, une fois par mois (renforcé à tous les 15 jours depuis septembre 2015), l'accès à la zone piétonne : accès autorisé avec un véhicule justifié ou non, stationnement illicite, etc. Chaque contrôle requiert une douzaine de collaborateurs.

A l'occasion des douze contrôles de 2014, d'une durée de trois heures chacun, effectués à différentes heures de la journée à l'entrée de la rue du Seyon à la Place Pury, 87 véhicules n'ayant pas les conditions d'accès requises ont été empêchés d'entrer en zone piétonne et 126 véhicules ont été mis en contravention. Cette année, de janvier à juin, 69 véhicules ont été mis à l'amende.

Entre ces contrôles planifiés, chaque collaborateur qui œuvre en zone piétonne effectue également des contrôles. Pour les contrôles quotidiens, ce sont 363 véhicules qui ont été mis en contravention en 2014 et pour 2015, de janvier à juin, 371 véhicules.

Cette augmentation des contraventions est due à l'augmentation de la présence en zone piétonne du Service de la sécurité urbaine, y compris le samedi.

Quant à la police de proximité (PONE), partant du principe que les conditions cadres pour l'harmonisation de la circulation dans la zone piétonne sont définies par les Autorités communales, notamment la réglementation de l'approvisionnement des commerces ainsi que les horaires qui tiennent compte de diverses nécessités dont la sécurité des piétons, elle n'accorde pas une grande importance au contrôle du trafic en transit dans cette zone, car les agents de sécurité publics qui y exercent une présence quotidienne, sont formés et habilités à exercer ces contrôles de manière régulière et autonome, conformément à la LPol.

Toutefois, la police de proximité, par sa présence en zone piétonne, lutte contre la petite et moyenne délinquance dans ce secteur à forte densité de commerces et d'établissements publics. Dans ce contexte, la Sécurité urbaine et la Police de proximité priorisent leurs actions réciproques.

16.4. Combien d'autorisations sont actuellement octroyées (par type) ?

Les autorisations délivrées sont reportées dans le tableau ci-après. Les nombres pour 2015 représentent l'activité des 6 premiers mois de l'année.

Type autorisations **Zone piétonne**	**2013**	**2014**	**2015** **(6 mois)**
A l'acte	4150	4983	1997
Résidents	180	177	169
Commerçants (entreprises livraisons)	466	474	451
Commerçants (clients)	13	11	10
TOTAL	**4809**	**5645**	**2627**

Relevons encore que les autorisations d'accès à la zone piétonne pour invalides sont octroyées par le SCAN, soit 576 en 2014. La Sécurité urbaine délivre également d'autres autorisations, lesquelles ont également un accès en zone piétonne, comme les infirmiers ou infirmières, 165 autorisations et les conducteurs accompagnants au

nombre de 394. Ces éléments ne figurent pas dans le tableau ci-dessus car ils concernent l'ensemble du territoire communal.

5.4. Puisque les auteurs des déchargements semblent choisir Neuchâtel pour son laxisme, quelles sont les mesures que le Conseil communal entend prendre pour remédier à ces mauvaises habitudes ?

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, le problème soulevé par les interpellateurs est complexe. Il est provoqué par l'activité importante qui règne en ville et que d'autres collectivités nous envient.

Si nous ne nions pas que problème il y a, malgré les actions entreprises et l'effort quotidien mené par la Sécurité urbaine, le terme de laxisme ne peut pas être accepté alors que nous œuvrons depuis plusieurs années, de surcroît de concert avec les commerçants, principaux concernés, à régulariser la situation.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, en plus des mesures en cours, notre Conseil entend revoir sa stratégie en collaboration avec les acteurs de la zone piétonne. Cela nécessitera une véritable remise en question des habitudes, notamment des commerçants et de leurs livreurs, que les actions de sensibilisation et de contrôles n'ont pas permis de provoquer, ce que nous regrettons. Il s'agira certainement de les intensifier encore.

Pour clore ce chapitre, il convient de souligner la complexité de la situation et la nécessité de trouver une solution globale qui puisse convenir à l'ensemble des acteurs du centre-ville tout en préservant ses atouts.

6. Conclusion

La zone piétonne de Neuchâtel, atout majeur du centre-ville, fêtera son quarantième anniversaire en 2019. Elle fait l'objet de notre attention constante comme en témoigne, notamment, la stratégie que nous vous avons proposée et qui a été acceptée par votre Autorité avec le rapport n° 14-001 concernant la valorisation et le développement stratégique du centre-ville de Neuchâtel.

Dans ce cadre, nous ne ménageons pas nos efforts à l'image des mesures prises pour les fêtes de fin d'année. Il s'agit donc de poursuivre les efforts entrepris, de les intensifier et d'introduire des mesures plus contraignantes afin que notre centre-ville demeure une force économique, touristique et sociale profitable à tous les acteurs dont les commerçants.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n° 15-603.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

15-023
Rapport d'information du Conseil communal, concernant la reconstruction de la Ferme de la Rotte à La Chaux-du-Milieu.

15-019
Rapport d'information du Conseil communal, concernant le soutien de la Ville au Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF).

Autres objets

15-603
Interpellation du groupe PopVertsSol par Mme Nicole Baur et consorts, intitulée « Centre-ville : zone piétonne ou zone de déchargement ».

15-604
Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Place du funiculaire et alentours : La Coudre mérite mieux que cela ! ».

15-302
Motion de M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Cité-Joie pour nos familles et les réfugiés ».

15-605
Interpellation du groupe PopVertsSol par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Neuchâtel une ville étudiante vantée mais sans étudiants, sans fêtes et sans vie culturelle abordable ? ».

15-606
Interpellation du groupe PLR par M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée « Cité-Joie, Quo vadis ? ».

15-502
Postulat du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulé « Amélioration du processus d'inscription en structure parascolaire : informer les parents plus tôt ».

15-303
Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par Mme et M. Anne-Dominique Reinhard, Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Permettre et optimiser la récupération des objets réutilisables ».

15-304
Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée « Pour une vision d'avenir de la politique du sport en Ville de Neuchâtel ».

15-305
Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée « Domaine Cité-Joie, quelles missions pour quel entretien ? ».

16-601
Interpellation du groupe socialiste par M. Mouhamed Basse et consorts, intitulée «Quel recyclage des déchets plastiques en ville de Neuchâtel ? ».

16-602
Interpellation dont le traitement en priorité est demandé par M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Les bureaux Postaux font partie de la vie des quartiers ».

Neuchâtel, le 16 décembre 2015 et le 8 janvier 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,	Le chancelier,
Thomas Facchinetti	Rémy Voirol

PROPOS PRESIDENTIELS

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** déclare :

- Comme vous vous en êtes rendu compte, nous procédons ce soir à l'essai d'une nouvelle disposition des sièges des différents partis politiques dans la salle du Conseil général.

- Dans le prolongement des débats de la séance du Conseil général du 8 février 2016, les membres des Conseils généraux sont conviés au Restaurant du Vignoble à Peseux pour la présentation des différents résultats relatifs à la fusion « Neuchâtel-Ouest ».

ENVIRONNEMENT
15-023

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la reconstruction de la Ferme de la Rotte à La Chaux-du-Milieu

(Du 16 décembre 2015)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La ferme de la Rotte a brûlé le 2 septembre 2011. Le 22 avril 2013, votre Autorité a accepté de la reconstuire, comme proposé par notre Conseil dans le rapport 13-009 à votre intention.

Le présent rapport vous informe des modifications apportées dans le programme de reconstruction, selon le souhait exprimé par la Commission financière lors de sa séance du 2 novembre 2015.

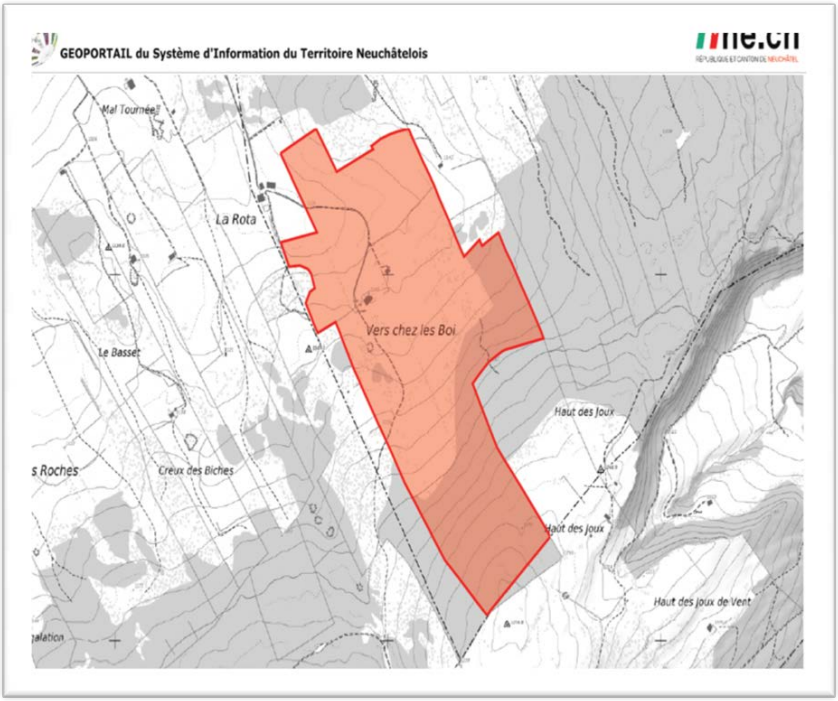

Extrait du plan cadastral, situation du domaine

1. Quelques informations clés

Le domaine concerné est de 64 hectares, comprenant aujourd'hui 24 hectares de forêts exploitées par la Ville de Neuchâtel, 2 bâtiments, soit La Rotte 1 (incendiée), La Rotte 2 (une loge en location), un garage double, des prés et des pâturages.

La valeur d'assurance à neuf de la ferme était fixée par l'Etablissement cantonal d'assurances et de prévention (ECAP) à CHF 1'172'600.-

Notre Conseil a validé l'indemnité définie et fixée par l'ECAP le 13 février 2012 à CHF 1'027'300.-, valeur des restes fixée à CHF 145'000.- (soit 12.4% de la valeur totale) et franchise de CHF 300.- déduites.

Une première partie de l'indemnité ECAP de CHF 369'700.- a été versée sur les comptes de la Ville, le solde étant versé après reconstruction et sur facture uniquement.

La ferme avait une valeur 4 au recensement architectural du canton de Neuchâtel, selon recensement du 22.07.2004.

Selon les exigences légales, sa reconstruction doit reprendre le volume existant avant incendie.

Une demande de permis de construire pour sa reconstruction a été déposée le 26 février 2014 et le permis de construire a été délivré par le Conseil communal de la Chaux-du-Milieu le 7 mai 2014, avec la décision spéciale du Département du développement territorial et de l'environnement du 11 avril 2014. Le projet de reconstruction de 2014 prévoyait l'intégration de cette porte mise sous protection dans le nouveau bâtiment.

1. Etat de situation

Votre Autorité a accordé un crédit de CHF 1'027'300.- à notre Conseil pour procéder à la reconstruction de la ferme sise sur le bien-fonds 587 du cadastre de La Chaux-du-Milieu, incendiée le 2 septembre 2011.

Cette demande de crédit est couverte par le versement de l'indemnité ECAP. Notre architecte mandaté a pu faire valoir à l'ECAP une indemnité complémentaire de CHF 96'700.- concernant la valeur des restes et de la fosse existante, portant l'indemnité totale à recevoir par la Ville à CHF 1'124'000.-.

En sus, en date du 15 août 2015, l'architecte a, d'une part, sollicité l'ECAP pour un second réajustement de l'indemnité de CHF 61'720.- relatif à une différence de 146 m^3 entre le cube calculé à l'époque par l'ECAP et le cube précis découlant des moyens informatiques actuels, et, d'autre part, sollicité CHF 163'260.- correspondant au renchérissement des coûts de construction entre 2004 et 2011, date du sinistre.

L'ECAP a refusé ces deux revendications, de l'ordre de CHF 225'000.-, par courrier du 31 août 2015, adressé à notre architecte. En effet, la Ville aurait dû contester les volumes lors de l'établissement de la police d'assurance en 2004 conformément à l'article 39 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). En ce qui concerne le renchérissement du prix de la construction, il revient à la Chambre d'assurance immobilière (CAI) de fixer le taux d'indexation des sommes d'assurance. A ce titre, l'ECAP ne peut admettre une exception, compte tenu du principe d'équité. La convention signée entre la Ville et l'ECAP le 13 février 2012 est ainsi confirmée.

Par ailleurs, le coût induit par les exigences du permis de construire par le Service de l'aménagement du territoire (par exemple fosse, citerne, panneaux solaires, système d'évacuation des excréments, etc.) ainsi que la mise aux normes relatives notamment aux hauteurs minimales à respecter pour la partie habitation et celle du bétail, correspondant à 199 m^3 supplémentaires, sont à charge du propriétaire et ne sont pas pris en compte par l'ECAP.

L'architecte mandaté pour la reconstruction a procédé aux appels d'offres pour les soumissions y relatives dès l'octroi du permis de construire et il en ressort, selon l'analyse des coûts de construction du 21 août 2014 jointe en annexe, que la reconstruction du bâtiment correspondant à l'indemnité ECAP est de CHF 1'620'000.-. A cela s'ajoutent CHF 430'000.- concernant la mise aux normes des différentes fosses et citernes exigées par la réglementation actuelle pour l'exploitation d'une ferme (soit par exemple une nouvelle fosse de plus de 550 m^3 en remplacement de l'existante de 20 m^3). Le montant global pour la reconstruction de la ferme selon la demande de permis de construire est donc de CHF 2'050'000.-, état 2014 alors que la valeur d'assurance à neuf ECAP est de CHF 1'124'000.-

2. Suite des démarches

La reconstruction à l'identique n'est pas possible dans le respect du budget.

La Ville aurait pu renoncer à la reconstruction et encaisser le 30% de la valeur d'assurance à neuf, soit les CHF 369'700.-, versés en 2012.

D'entente entre le Service d'agriculture (SAGR), la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), le Service de l'aménagement du territoire (SAT), l'Office du patrimoine et de l'archéologie - Section Conservation du patrimoine (OPAN), nous avons sollicité l'ECAP pour réorienter le projet sur un nouveau cahier des charges, en limitant la reconstruction au rural d'estivage (sans la partie logement) afin que les coûts de reconstruction soient entièrement couverts par l'indemnité.

Une séance, en présence de l'ECAP, de la CNAV, du Service des domaines et de l'architecte mandaté, a eu lieu au mois de juin 2015, au cours de laquelle l'ECAP a confirmé qu'en cas de changement d'affectation et donc de reconstruction différente, une réduction de l'ECAP serait opérée. Dans le cas d'espèce, il s'agit de ne reconstruire que le rural, sans l'appartement. La réduction opérée par l'ECAP sera de 40 % sur la valeur de l'indemnité de l'appartement, fixée à CHF 366'000.-, donc une réduction de CHF 146'400.-. Ainsi, l'indemnité versée par l'ECAP à la Ville serait de CHF 977'600.- (CHF 1'124'000.- - CHF 146'400.-).

L'ECAP a confirmé le montant de la nouvelle indemnité par courriel du 3 septembre 2015, ainsi que les volumes minimaux et maximaux du rural suivants :

- Le bâtiment reconstruit devrait avoir un volume de +/- 25% de celui sinistré selon les bases légales en vigueur.

- Le procès-verbal d'estimation du 13 juillet 2004 indique un volume de 3'689 m^3 , ainsi le "nouveau" volume reconstruit devrait se situer entre 4'612 m^3 et 2'762 m^3. Une éventuelle partie conservée serait soustraite au nouveau volume pour autant qu'elle soit remise à neuf (assainie). En conséquence si la cave (132 m^3) était maintenue et remise en état, la nouvelle construction pourrait être de 2'630 m^3 à 4'480 m^3.

La reconstruction du rural est possible. Sa taille dépendra du budget final de l'ECAP fixé à CHF 977'600.-, mais doit faire l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire. Les fosses ne seront plus exigées, étant donné qu'il s'agit d'un estivage.

Une séance avec le SAT et l'OPAN a eu lieu également en juin 2015 au cours de laquelle le principe de ne reconstruire que le rural dans une volumétrie différente a été validé, en conformité à la loi sur l'aménagement du territoire (construction conforme à la zone agricole au sens de l'article 16a LAT).

3. Objectifs et validation

Notre Conseil a validé le principe de ne reconstruire que le rural dans une volumétrie différente.

Nous avons sollicité le Service des Communes quant à la nécessité de repasser ou non devant le Conseil général, étant donné que le rural sera reconstruit au même endroit, mais que seule l'affectation sera modifiée, en supprimant le logement. La séance de coordination a eu lieu le 2 septembre 2015. Les trois services ont confirmé qu'il n'est pas nécessaire de solliciter à nouveau votre Autorité. En effet, le montant du crédit voté en avril 2013 est respecté.

La Commission financière a été informée lors de la séance du 2 novembre 2015 et a répondu positivement à l'établissement d'un présent rapport d'information à l'intention de votre Autorité.

Paralèllement, la Direction de l'environnement a confirmé à l'architecte un avenant à son mandat de 2013, afin d'engager une nouvelle demande de permis de construire pour un rural sans logement. Celui-ci devra s'inscrire strictement dans le crédit voté par le Conseil général le 22 avril 2013, selon nouvelle décision ECAP du 3 septembre 2015.

Une nouvelle demande de permis de construire sera déposée dès approbation du Conseil communal (délai d'au minimum 2 mois pour obtenir ledit permis). Ainsi, au printemps 2016, la reconstruction de la ferme de la Rotte pourra débuter.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 16 décembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Le chancelier,

Thomas Facchinetti Rémy Voirol

15-023

Rapport d'information du Conseil communal concernant la reconstruction de la ferme de la Rotte, à La Chaux-de-Milieu.

(Du 16 décembre 2015)

M. Joël Desaules, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Le groupe PopVertsSol a pris connaissance du rapport d'information relatif à la reconstruction de la ferme de la Rotte à La Chaux-du-Milieu suite à l'incendie de septembre 2011. Le groupe PopVertsSol prend acte et accepte de manière générale le rapport en question et est bien conscient de la complexité et des difficultés relatives à un tel dossier, en particulier quant aux normes à respecter dans le cadre d'une reconstruction. Nous remercions le Conseil communal de nous avoir fait parvenir encore aujourd'hui l'analyse des coûts de construction effectuée en 2014 et qui devait être jointe en annexe selon mention en page 5 du rapport. Toutefois, le groupe souhaite obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Il ressort du rapport qu'en raison du surcoût important, il sera renoncé à la construction d'un immeuble avec habitation. Le groupe souhaite être renseigné sur les conséquences d'une telle modification, en particulier quant à la rentabilité de l'immeuble et quant au montant des futures locations.
2. Le rapport indique également que la reconstruction à l'identique ne serait pas possible dans le respect du budget. Il est indiqué que le

nouveau volume reconstruit se situerait entre 2'630 et 4'480 m3. Cette fourchette est très importante et il conviendra de définir précisément, sur la base de devis, le volume du nouveau bâtiment étant entendu que la Ville n'a à disposition qu'une somme de 977'600.00 francs. Il conviendrait également de renseigner notre Autorité quant aux mesures prises pour s'assurer que le budget ne sera pas dépassé.

3. En outre, il n'est pas précisé si le nouveau projet permettra l'intégration de la porte mise sous protection, au vu notamment du budget réduit.
4. Enfin, le groupe souhaite également savoir s'il sera possible de fixer des conditions dans le cadre du contrat de bail afin que l'exploitation agricole respecte les conditions d'une production biologique.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste abonde dans les questionnements du groupe PopVertsSol par rapport à la rentabilité du nouvel objet et aussi en relation avec la porte qui était conservée dans le premier projet qui nous était présenté en juin 2013. Il apparaît que, comme porte-parole à l'époque de ce rapport, j'avais insisté ou mis en avant le fait que le carcan des bases légales était vraiment très étroit, tant en matière de bail à loyer à ferme agricole, des injonctions patrimoniales, que, considération incontournable, des assurances. C'était une déclaration un peu générale et, malheureusement il s'avère que nous sommes en plein dedans, que ce carcan et ses obligations sont vraiment importantes, à tel point que le projet n'a pas pu être mis en place tel quel. J'avais aussi dit à l'époque qu'entre un vieux bâtiment à rénover et introduire de nouvelles normes, n'était-il pas possible de faire comme à la Grand-Joux, garder le bâtiment tel quel et en faire un autre moderne, tel qu'il est conçu et normé actuellement ? Cela aurait été sans doute beaucoup plus simple, mais il se trouve que l'endroit ne le permet pas, donc cela s'est vite arrêté là.

Bien sûr le groupe socialiste va admettre ce qui nous est proposé, à savoir de reconstruire quelque chose de différent pour un estivage et rien d'autre et pas de logement. Nous prenons acte. Il se trouve que la réflexion porte un peu plus loin, teintée d'une certaine inquiétude. Bien sûr, c'est la Ville de Neuchâtel qui est propriétaire, la personne qui habitait là n'était pas la gérante fermière qui habite ailleurs. Nous n'avons donc pas ce souci. Mais si cette ferme était propriété d'un paysan, d'un fermier privé, que ce serait-il passé ? Cela signifie-t-il une

fin d'exploitation ? Ce sinistre a eu lieu en 2011, nous sommes en 2016, c'est vraiment conséquent. Il est clair qu'il y a eu quelques lenteurs du fait du travail législatif, ce qui est normal, qu'un privé n'aurait pas eu, admettons que cela soit 6 mois, c'est le fonctionnement normal, mais cela nous interpelle. Un privé se serait trouvé dans la même situation que le Ville et on lui aurait dit : « vous ne pouvez plus habiter là, ce n'est plus possible. Enfin si vous voulez vraiment habiter là, cela coûte 500'000 francs de plus ». Comment est-ce possible de garder une paysannerie indépendante, comment auraient fait de jeunes exploitants qui auraient acheté un domaine, se seraient mis dans certaines dettes et, malheureusement, trois ans après, il y a un sinistre ? Comment serait-ce possible de continuer l'exploitation ? Evidemment nous n'aurons pas la réponse ce soir et je ne demande pas au Conseil communal de nous la donner. La lecture de ce rapport nous a amenés à cette réflexion et à une certaine inquiétude car, je crois que nous sommes, sur tous les bancs, très sensibles à ce que l'exploitation et les denrées agricoles que nous consommons dans ce pays proviennent de la région pour le moins. Mais, avec des règles pareilles c'est très difficile, notamment les règles de hauteur dans un appartement. Dans une ferme du 18ème siècle, qui, malheureusement brûle, avec une hauteur de plafond de 2,10 m par exemple, eh bien la norme ne permet pas de continuer de vivre dans 2,10 mètres. Nous devons être plus hauts et cela coûte 200 ou 300'000 francs de plus. Là il y a une incohérence entre les règles légales et une volonté de garder une paysannerie indigène et nationale dans ce pays.

M. Alexandre Brodard, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport avec attention et a fait siennes les conclusions du Conseil communal dans ce dossier. Nous allons donc prendre acte à l'unanimité du rapport. Nous avons trois questions, dont deux directement en lien avec le rapport.

1. La première a déjà été posée partiellement au sujet des loyers. Nous la posons sous l'angle de la rentabilité de cet objet. Nous sommes très surpris de ne rien lire ni trouver à ce sujet dans ce dossier. Alors quelle sera la rentabilité de cet objet dont nous allons rester propriétaires ?
2. Ne serait-il pas opportun de vendre ce domaine aujourd'hui et de se libérer d'une charge administrative finalement importante ? J'imagine que de nombreuses heures de travail ont été consacrées par l'administration dans l'ensemble de ce dossier. On se demande

pourquoi il faut garder cette ferme qui ne fait pas partie des tâches que la Ville doit fournir à ses habitants.

3. Toujours dans le cadre de ces domaines forestiers ou agricoles, nous avons déposé, en 2011, un postulat intitulé : « Avenir des domaines agricoles et forestiers propriétés de la Ville » dans lequel nous demandions, et qui a été accepté par l'ensemble de cette Autorité, d'étudier les différentes perspectives d'avenir possibles pour les domaines agricoles et forestiers dont la Ville est propriétaire afin de connaître notamment la politique et les intentions du Conseil communal en la matière, mais aussi d'avoir une liste de tous ces objets, bref d'en savoir plus sur ce dont nous sommes propriétaires et ce que nous voulons faire de ces biens. Quatre ans plus tard, nous constatons que nous n'avons aucune réponse et nous serions intéressés de savoir où le Conseil communal en est dans ces travaux.

M. Olivier Arni, Directeur de l'environnement déclare :

- Merci de l'accueil favorable à ce rapport d'information concernant un domaine qui porte bien son nom. Effectivement, cela n'a pas été un dossier des plus faciles dès le départ et il nous a en tous cas demandé beaucoup de travail et d'efforts. Vous vous souvenez que nous avons déjà eu une interpellation à ce sujet. Il s'agit d'un dossier complexe et qui, en même temps, permet de bien comprendre aussi les enjeux dans lesquels se trouve aujourd'hui l'agriculture. D'une part, c'est une activité essentielle pour la société, pour les activités humaines, d'autre part, il y a toute une série de carcans, de règles qui rendent très difficile l'exercice de cette profession. Il y a donc un enjeu tout à fait fondamental et, finalement, grâce au fait que la Ville soit propriétaire de ce domaine, c'est l'occasion pour les urbains que nous sommes de pouvoir également comprendre ces enjeux-là et peut-être aussi jouer notre part d'action pour que tout ceci puisse être pérennisé.

Les domaines agricoles peuvent être une forte valeur symbolique pour les villes, en particulier pour la Ville de Neuchâtel. Je vous rappelle le domaine des Ponts-de-Martel qui compte plus de 500 ans et est lié de manière intrinsèque à l'histoire de l'ensemble de notre canton. Cela dit quelque chose aussi de notre passé et de notre avenir. Les domaines doivent être considérés comme étant un tout entre les forêts, les pâturages et les domaines agricoles. Ce sont des éléments qui sont absolument cohérents les uns avec les autres.

Ces domaines nous permettent, à nous, Ville, donc urbains - même si nous avons la forêt à côté, nous avons un mode de vie urbain - d'avoir des liens étroits avec une production régionale de nourriture, ce qui est un véritable enjeu pour notre société. On le voit de plus en plus, l'accès à l'eau, mais aussi à la nourriture et finalement une agriculture aussi respectueuse de l'environnement sont des enjeux capitaux. En l'espèce il n'est nullement question, pour le Conseil communal, de vendre ce domaine de la Rotte, d'une part parce que ce sera un domaine flambant neuf, dont nous serons propriétaires - et je vais développer les aspects de rentabilité qui démontrent qu'aujourd'hui il ne serait pas raisonnable de vouloir s'en séparer - mais surtout et pour rappel, car la législation en vigueur aujourd'hui ne permet pas le morcellement des pâturages boisés, c'est-à-dire la division des biens-fonds, ni même d'en détacher des parties. Je me permets de vous citer le rapport de base 13-009 qui, déjà expliquait ces différents aspects légaux.

Le groupe PopVertsSol a souhaité avoir davantage de précisions concernant les volumes construits. Là, nous entrons dans un domaine relativement complexe. Nous l'avions présenté, en son temps, à la Commission financières. Vu que la question est posée ce soir, même si c'est compliqué de transmettre ces différentes informations, permettez-moi d'essayer. D'abord le volume est défini par l'ECAP de la manière suivante : lors d'une séance de coordination entre toutes les parties, qui a eu lieu le 8 juillet 2015 et qui réunissait la CNAV, le Service cantonal de l'agriculture, l'ECAP, les architectes et la Ville de Neuchâtel, conformément à la législation ECAP en vigueur, le volume du projet admis a été situé entre 2630 et 4480 m3, soit finalement dit autrement, et c'est peut-être la réponse qui parlera le mieux, le volume de référence de la police d'assurance, plus ou moins 25 %. C'est la manière dont ce montant a été défini, soit dans un delta de 50 %. Bien sûr, dans le cadre des appels d'offres, ce sont bien les soumissions, les coûts de construction et les conditions du permis de construire qui détermineront le volume final, mais avec la préservation de cette fameuse partie historique qui avait déjà été détaillée dans le premier rapport.

Concernant la rentabilité dudit rural reconstruit, quelques éléments : nous avons mentionné le montant de 977'600 francs dans le rapport. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un domaine agricole entier. Pour information, le fermage pour les terres sans bâtiment se calcule différemment. Le fermage le plus élevé, au sens de l'ordonnance sur les fermages du 11 février 1987, se détermine à raison de 3,5% de la valeur de rendement agricole plus 85% de la valeur locative du bâtiment. Pour information, la valeur locative agricole n'a rien à voir avec la valeur

locative d'un bâtiment en zone à bâtir. Elle est déterminée par d'autres bases légales. La valeur de rendement agricole du sol, que ce soient les prés, pâturages et pâturages boisés, s'établit donc à 98'321 francs. Selon les premières estimations de la CNAV, qui pourront évoluer selon l'affectation définitive, ainsi que la volumétrie définitive, le fermage pour le bâtiment uniquement est estimé entre 6'200 francs et 8'600 francs par an. A ce fermage s'ajoute celui pour les terres, qui est actuellement de 3'647 francs annuel, pour 3'943 ares de terre, soit un fermage total qui se situera entre 9'850 et 11'850 francs, donc un fermage total entre un peu moins de 10'000 et un peu plus de 11'000 francs.

Cette demande de crédit ne fait pas l'objet d'un amortissement, c'est un point important dans le calcul du rendement, et la valeur au bilan de la ferme avant le sinistre était quasi nulle. Ces éléments-là sont aussi importants à rappeler. Aujourd'hui, cela fait partie aussi de l'intérêt financier. Bien sûr, elle sera entièrement compensée par le versement de l'indemnité de l'Etablissement cantonal d'assurance. Aucune dette hypothécaire ne grève l'immeuble. La valeur de rendement net, à ce stade, ne peut pas être estimée car, pour cela, nous aurions besoin de connaître les charges de manière claire, la valeur de la police d'assurance, que nous n'avons pas encore puisque le bâtiment n'est pas terminé, la valeur de rendement agricole, le nombre de bêtes, les volumes de stockage, de remisage. En revanche, c'est, dans les années qui viennent, ce ne sera pas un domaine qui va coûter à la Ville, bien au contraire et peut-être qu'il amènera un léger rendement positif.

En ce qui concerne le postulat 163, concernant l'avenir des domaines agricoles et forestiers, permettez-moi de rappeler ce soir que nous avons déjà communiqué à plusieurs reprises à ce sujet, la dernière en date était à l'occasion de l'examen du budget 2016. Nous avons alors, ici dans ce plénum, déjà indiqué que nous attendions de connaître la réalité institutionnelle de la Ville de Neuchâtel, en bref s'il y aura fusion de communes ou pas, avant de présenter un rapport à votre Autorité. Il s'agit en effet d'être au clair sur la territorialité qui fera l'objet de ce rapport avant de pouvoir vous présenter ledit rapport, un rapport stratégique auquel nous tenons. Il s'agira en effet de vous présenter un inventaire, une liste de l'ensemble des objets propriété de la Ville, mais de quelle ville finalement, ainsi qu'une analyse des enjeux liés au domaine. Il y a des enjeux importants, nous en avons évoqué un tout à l'heure lié à la nourriture, mais également des aspects financiers liés à la gestion ainsi qu'une stratégie pour l'avenir des domaines propriété de la Ville.

Concernant l'aspect de la qualité ou du type d'exploitation de ces domaines en général, et en particulier pour le domaine de la Rotte, en l'occurrence la reconstruction de ce rural est nécessaire au fermier actuellement au bénéfice d'un bail pour les terres et cette logique structurante a été menée jusqu'à aujourd'hui. Nous n'avons donc pas mené une procédure qui pourrait nous amener à changer de locataire ou d'exploitant. Il faut aussi dire que ce n'est pas le mode d'exploitation de culture qui définit ledit besoin, c'est le fait que ce fermier est là aujourd'hui avec une activité. Le fermier actuel est propriétaire du domaine de la grande Rotte qui jouxte celui de la Rotte. C'est donc un ensemble qui est pris en compte dans le cadre de cette stratégie. En outre, le domaine et le rural à reconstruire, sans logement, serait plus difficile à remettre à un autre fermier et on comprend bien le problème, vu la nécessité de loger à proximité du bétail. Mais, cela dit, le questionnement qui a été évoqué par le groupe PopVertsSol en matière de prise en compte de l'agriculture durable, ou plutôt bio, est une préoccupation qui nous interpelle et la Ville, en collaboration avec la CNAV va étudier, les contacts ont été pris, les solutions en vue de mieux valoriser par des baux à ferme à renouveler ou à établir, une agriculture durable ou plus bio. Dans ce sens nous partageons donc pleinement cet objectif.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** constate que la parole n'est plus demandée. Elle propose au Conseil général de prendre acte de ce rapport d'information. Le Conseil général **prend acte du rapport par 37 voix sans opposition ni abstention.**

CULTURE
15-019

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le soutien de la Ville au Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF)

(Du 2 novembre 2015)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport d'information, nous répondons au postulat No 172 (13-502) du groupe socialiste, par Mme Sabrina Rinaldo Adam et consorts, déposé et développé le 3 juin 2013 et accepté tacitement par votre Conseil le 24 juin de la même année, postulat ainsi libellé : « Pour un soutien pérenne au NIFFF ». Ce postulat a la teneur suivante :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'être partie prenante avec l'Etat de Neuchâtel à une convention de soutien au NIFFF ».

Son développement était le suivant :

« *L'abrogation de la taxe sur les spectacles aura pour effet domino de modifier considérablement le système de soutien aux activités cinématographiques de notre Canton. En effet, une partie importante de la taxe était jusqu'alors versée au Fonds cantonal d'aide au cinéma. La taxe disparaissant, la Ville n'a plus de raison d'alimenter*

ledit fonds. Or, nous ne voulons pas, comme effet pervers de l'abrogation de la taxe sur les spectacles, que la disparition de ce fonds sonne le glas du soutien qu'apporte l'Etat de Neuchâtel au NIFFF, manifestation importante de notre vie culturelle, soutenue notamment par la Confédération. Nous souhaitons dès lors que le Conseil communal prenne contact avec l'Etat de Neuchâtel, afin de déterminer ensemble une convention qui pérenniserait le soutien conjoint de la Ville et de l'Etat au Festival international du film fantastique de Neuchâtel. »

1. Subvention régulière pour compenser la disparition de la taxe sur les spectacles

Conscient de l'impact que la suppression de la taxe sur les spectacles aurait sur le financement du cinéma en ville de Neuchâtel, notre Conseil a proposé avec succès au Conseil général de réintroduire à compter de 2015 un soutien communal direct - via des subventions régulières inscrites au budget - aux acteurs culturels actifs dans le domaine du cinéma sur le territoire communal, à savoir le NIFFF, mais aussi La Lanterne magique, Passion Cinéma et la Fête du cinéma. La décision d'abolir la taxe sur les spectacles ne s'est donc pas répercutée négativement sur notre soutien financier au NIFFF, au contraire.

Nouvelles subventions régulières inscrites au budget dès 2015 suite à l'abolition de la taxe sur les spectacles :

NIFFF :	100'000 francs	(avant 2015 : 50'000 francs)
Passion Cinéma :	10'000 francs	(avant 2015 : 0 franc)
Lanterne magique :	65'000 francs	(avant 2015 : 20'000 francs)
Fête du cinéma :	6'000 francs	(avant 2015 : 0 franc)

2. Abrogation de la loi cantonale sur le cinéma et disparition du Fonds cantonal

Le 24 juin 2015, le Grand Conseil neuchâtelois a abrogé la loi cantonale sur le cinéma, du 28 janvier 2003. Avec cette loi a disparu également le Fonds cantonal pour l'encouragement de la culture cinématographique que la loi instituait à son article 2 et qui servait à soutenir les acteurs culturels du domaine du cinéma. Pour mémoire,

ledit fonds était alimenté paritairement par les villes - La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel - et par l'Etat. A partir de 2015, les Villes et l'Etat sont revenus à la situation qui prévalait jusqu'en 2004 – avant l'entrée en vigueur de la loi – à savoir : chacun soutient le secteur du cinéma selon son bon vouloir et ses possibilités financières.

La disparition du Fonds cantonal a posé des problèmes à l'Etat qui s'en servait pour soutenir le NIFFF conjointement avec les villes. Cette disparition, ajoutée aux difficultés financières que rencontre le Canton et à la nécessité pour lui de réduire ses dépenses, a conduit le Service cantonal de la culture à s'interroger sur la hauteur de son aide future au Festival. A l'instar des Villes, ce service doit en effet dès cette année soutenir à nouveau directement non seulement le NIFFF mais également la Fondation romande en faveur du cinéma (Cinéforom), Passion Cinéma, La Lanterne magique, Les étranges nuits du cinéma, Road Movie et plusieurs autres manifestations cinématographiques, avec une attribution budgétaire annuelle totale inférieure à 200'000 francs. Cette somme apparaît clairement insuffisante pour satisfaire l'ensemble des besoins, sachant notamment que l'Etat s'est engagé vis-à-vis des autres cantons romands à contribuer à hauteur de 110'000 francs au budget annuel de Cinéforom. Dans ces conditions, les inquiétudes nourries par les auteurs du postulat paraissent légitimes.

3. Une solution transitoire grâce au reliquat de la fortune du Fonds cantonal

Toutefois, dans le prolongement de l'intervention du groupe socialiste, la Ville de Neuchâtel a participé en 2014 à une rencontre réunissant le conseiller d'Etat responsable de la culture ainsi que le directeur de la culture de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cette séance a abouti à un accord garantissant au NIFFF un soutien cantonal quasi-inchangé pour 2015 et 2016 (voir chiffres ci-dessous). Les Villes ont accepté que l'Etat utilise le reliquat de la fortune du Fonds pour faire face à ses obligations. Une solution dans le sens des auteurs du postulat a donc été trouvée pour le court terme.

4. Convention entre l'Etat et la Ville en préparation

Le NIFFF bénéficie également de l'aide de l'Office fédéral de la culture (OFC). Ce soutien lui est garanti jusqu'en 2016 également mais est en train d'être renégocié pour les années 2017 et suivantes. Sachant que

l'OFC fondera sa décision notamment sur l'aide financière que les autres collectivités publiques (Ville et Canton) apporteront au festival, il nous est apparu important de reprendre langue rapidement avec l'Etat pour envisager ensemble le futur financier du NIFFF, à moyen et long termes. C'est la raison pour laquelle la Direction de la culture, après avoir négocié avec succès une solution transitoire pour les années 2015 et 2016, s'est à nouveau adressée au conseiller d'Etat en charge de la culture pour l'inviter à discuter d'une solution commune Ville-Etat qui permette au NIFFF de poursuivre son développement dans la sérénité. Nous avons sollicité en juin 2015 une entrevue à ce sujet avec le chef du Département qui nous a reçus le 19 octobre 2015. Lors de cette séance, nous lui avons fait part de la nécessité de donner un signal clair à l'OFC quant à la solidité, à la pérennité et à l'importance du soutien financier du Canton et de la Ville de Neuchâtel au NIFFF. Nous l'avons par ailleurs rendu attentif à l'opportunité d'apporter des garanties aux organisateurs du festival quant à notre soutien futur de façon à les rassurer. Le chef du Département a entendu nos arguments et les a faits sien. Il est entré en matière sur la conclusion d'une convention de trois ans (2017 à 2019) passée entre l'Etat et la Ville de Neuchâtel, garantissant au NIFFF un soutien direct des collectivités publiques cantonale et communale au moins égal à celui qu'il touche actuellement, soit 200'000 francs. L'aide financière apportée par l'Etat au NIFFF relevant de deux départements (DJSC par le service de la culture et DEAS par le Fonds du tourisme), le chef du département souhaite toutefois que ladite convention soit signée par le Conseil d'Etat. Pour la Ville, il reviendra à notre Conseil de la parapher.

5. Rencontre avec la directrice de l'Office fédéral de la culture

Afin de bien faire comprendre à l'Office fédéral de la culture combien le NIFFF est important pour Neuchâtel, nous avons rencontré en date du 25 septembre 2015 la directrice de cet office à qui nous avons rappelé que le soutien total de la Ville au NIFFF était bien supérieur à celui que lui apporte l'OFC. La règle informelle qui prévaut à Berne en la matière est la suivante : la subvention de l'OFC ne devrait pas être supérieure à celle de la Ville ni à celle du Canton qui abritent un festival. Le compte y est puisque le montant de 290'000 francs garanti par la Ville au NIFFF est plus élevé que les 150'000 francs que lui verse l'OFC. Augmenté des 100'000 francs de l'Etat (voir chiffres ci-dessous), ce montant demeure plus élevé que les 300'000 francs de

subventions Ville + Etat exigé par l'OFC sur la base de la règle un tiers, un tiers, un tiers. La directrice de l'OFC en a convenu et nous a fait part de l'importance que la section cinéma de l'OFC reconnaissait au NIFFF, festival novateur qui a trouvé sa place parmi les autres festivals de cinéma importants en Suisse.

6. Aspects financiers

Pour mémoire, les différents soutiens accordés par la Ville de Neuchâtel au NIFFF en 2015 se fondent sur les rapports de 2011 et de 2013 sur la politique culturelle (11-016 et 13-005) et de 2013 sur l'abrogation de la taxe sur les spectacles (13-008) approuvés par votre Autorité et se détaillent ainsi:

Subvention régulière :	100'000 francs
Autres soutiens :	
Prix de la Ville au vainqueur de la compétition internationale :	10'000 francs
Soutien au Symposium Imaging the futur organisé par le NIFFF :	5'000 francs
Soutien au concours de création de jeux vidéo organisé par le NIFFF :	15'000 francs
Soutien en prestations diverses et prises en charge de loyers (prise en charge de la location du Théâtre du Passage et des prestations en nature fournies par les services de la Ville dans le Jardin anglais) :	30'000 francs
Subvention pour l'organisation de la NIFFF Invasion (présence du Festival au centre-ville et open air gratuit sur les Jeunes-Rives) :	130'000 francs
Total	**290'000 francs**

Soutiens fédéral, cantonal et communal directs au NIFFF de 2013 à 2016 (en francs)

	2013	2014	2015	2016
Office fédéral de la culture	120'000	150'000	150'000	150'000
Canton NE par le Service de la culture (et le Fonds cantonal jusqu'en 2014)	100'000	100'000	60'000	63'000
Canton NE Promotion économique	50'000	50'000	40'000	30'000
Ville de Neuchâtel	50'000	50'000	100'000	100'000
Total	**320'000**	**350'000**	**350'000**	**343'000**

7. Conclusion

Au vu du retentissement médiatique et culturel du NIFFF sur le plan international ainsi que de ses retombées économiques favorables pour notre région (notamment aussi en termes de nuitées hôtelières et de recettes liées à l'économie touristique), notre Conseil considère ce festival comme l'une des manifestations culturelles les plus importantes ayant lieu à Neuchâtel. Nous ferons dès lors tout ce qui est en notre pouvoir pour en garantir non seulement la pérennité mais également le développement dans les années à venir. L'effort que nous consentons en faveur du NIFFF est conséquent mais ne saurait suffire à lui seul à assurer son avenir financier. La Ville de Neuchâtel a besoin pour ce faire de la collaboration des autres collectivités publiques. C'est pourquoi nous sommes intervenus en faveur du Festival auprès de la Confédération et du Canton et que nous allons négocier puis signer avec l'Etat une convention qui garantisse au NIFFF un soutien à moyen terme au moins équivalent à celui qu'il touche aujourd'hui de nos deux collectivités. Une telle convention devrait être à même de permettre au NIFFF de poursuivre son expansion dans l'intérêt de la culture, de la ville et de l'ensemble de la région.

Sur la base des démarches effectuées par le Conseil communal et des informations fournis à votre Autorité, nous vous proposons Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information et de classer le postulat no 172 (13-502) du groupe socialiste.

Neuchâtel, le 2 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Le chancelier,

Thomas Facchinetti Rémy Voirol

15-019

Rapport d'information du Conseil communal concernant le soutien de la Ville au Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF).

(Du 2 novembre 2015)

Mme Amanda Ioset, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Le groupe remercie le Conseil communal pour son rapport concernant le Festival international du film fantastique de Neuchâtel. Le NIFFF est un festival qui mérite d'être soutenu pour plusieurs raisons. Qu'on apprécie ou non le genre, il donne une visibilité à des films qui sont peu diffusés dans les cercles plus institutionnels. Il favorise des créations qui sortent des sentiers battus, dans un monde du cinéma toujours plus standardisé et dominé par les grandes productions hollywoodiennes. En plus de contribuer à la diversité culturelle et au rayonnement de la Ville de Neuchâtel, le NIFFF démocratise l'accès au cinéma en proposant des prix d'entrée de l'ordre de 11 ou 12 francs par film, ce qui est bienvenu dans une ville où presque tous les cinémas pratiquent des prix prohibitifs. Ces entrées abordables du NIFFF ainsi que la possibilité offerte par le festival de faire la rencontre de réalisateurs et d'acteurs connus motivent de nombreux jeunes à se déplacer de toute la Suisse

romande et alémanique pour participer. La « NIFFF Invasion », soutenue financièrement par la Ville à hauteur de 130'000 francs, contribue également à faciliter l'accès au septième art pour ceux qui ont de la peine à joindre les deux bouts. Il s'agit en effet d'une série de projections et d'évènements gratuits en ville de Neuchâtel, y compris d'activités pour les enfants. Enfin, nous souhaiterions également signaler que même si le genre cinématographique promu par ce festival est malheureusement plutôt connu pour être très masculin, voire machiste, le NIFFF tente au contraire de promouvoir l'égalité des genres, dans le sens sociologique du terme cette fois-ci. Ainsi, en 2015, le jury international n'était composé que de femmes, ce qui montre l'importance que le NIFFF accorde à la promotion de valeurs progressistes.

Il nous semble néanmoins important de relever deux points moins positifs concernant ce rapport. Premièrement, nous constatons que, dans le domaine des subventions cinématographiques, le Canton fait une fois de plus beaucoup d'efforts pour se désengager. C'est un bel exemple de report de charges, dans le cadre de la convention entre L'Etat et la Ville. Il s'agira donc de s'assurer de la continuation du soutien cantonal au-delà de 2016. Deuxièmement, nous aimerions formuler une remarque de principe. De manière générale, nous souhaitons que le Conseil communal fournisse à l'avenir plus de détails sur les organisations qui reçoivent des subventions importantes, par exemple rapport d'activité, budget détaillé, contributions des autres sponsors, y compris privés. Ces informations devraient être fournies à la commission thématique et à la sous-commission financière concernée.

Le NIFFF est un festival qui mérite toute notre attention et tout notre soutien, et nous saluons la volonté du Conseil communal de tout faire pour en garantir la pérennité et le développement. Le groupe PopVertsSol prend donc acte du rapport d'information et acceptera le classement du postulat no 172 du groupe socialiste.

M. Jérôme Bueche, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Fantastique: selon le Larousse, se dit d'une œuvre littéraire, artistique ou cinématographique qui transgresse le réel en se référant au rêve, ou surnaturel, à la magie, à l'épouvante ou à la science-fiction. Du rêve, le NIFFF en a apporté aux dizaines de milliers de spectateurs qui affluent depuis 15 ans dans les salles obscures de notre Ville. Le petit groupe de passionnés qui, en 2000, a lancé cette idée folle a réussi son pari, le genre fantastique a désormais son rendez-vous incontournable en Suisse, à Neuchâtel. Le NIFFF est un festival de qualité. Preuve en est,

le nombre croissant d'invités internationaux qui font le déplacement, mais également le soutien grandissant de l'Office fédéral de la culture, ce dernier étant très sélectif et ne soutenant que les festivals qui présentent un intérêt national. Voici donc le NIFFF dans le même club que le Festival du Film de Locarno ou que les Journées de Soleure.

Le groupe PLR est heureux de voir le succès populaire engendré par ce rendez-vous estival. Lors des 3 dernières éditions, c'est l'équivalent de la population de la Ville qui est venue, chaque année, assister aux centaines de projections. Des dizaines de milliers de jeunes et de moins jeunes ont crié, dans la meilleure ambiance festive possible, le fameux "Hello - Bouhouhahaha !". Chaque médaille possède son revers, quelques riverains du jardin Anglais ont subi quelques courtes nuit durant le festival, mais des variantes sont semble-t-il en voie d'élaboration pour restreindre les nuisances sonores. Le NIFFF est une carte de visite importante pour la ville et la région, c'est un festival qui mérite notre soutien.

Attention cependant à ne pas tomber dans le surnaturel de la culture ou dans l'épouvante financière. Comme je l'ai développé précédemment, soutenir le NIFFF nous paraît essentiel. Mais qu'en est-il de la pléthore d'autres subventions que nous avons pu voir lors du budget ? Serait-ce de la science-fiction de demander au Conseil communal de savoir remettre en question certaines autres prestations ? Les principes qui déterminent l'octroi des subventions aux diverses organisations et institutions culturelles nous semblent encore flous. Il semblerait qu'un arrosoir magique et perpétuellement plein soit à la disposition des 5 mages du Conseil. Les statistiques cantonales publiées par l'Express de lundi passé le démontrent, les dépenses culturelles par habitant de Neuchâtel sont au 3ème rang en Suisse, derrière Bâle-Ville, Genève, mais surtout devant Zurich, Vaud et Lucerne. Or, ces 5 autres cantons n'exercent pas la même pression fiscale et n’ont pas les mêmes problèmes financiers que Neuchâtel. Lors de notre séance du Budget, le Conseil général a demandé à ce que l'Exécutif réduise ses charges, les économies dans le domaine culturel ne doivent plus être un tabou !

Concernant le rapport, nous avons une question à la page 4 où il est mentionné la conclusion d'une convention de 3 ans entre la Ville et l'Etat portant sur la période de 2017 à 2019. Or les chiffres présentés par la suite ne vont que jusqu'en 2016. Quelles seront les parts Ville/Canton qui devront être assumées financièrement pour ces 3 années ? En conclusion, vous l'aurez compris, la majorité du groupe PLR va prendre acte du rapport et accepter le classement du postulat. Nous resterons

également vigilants sur le fait que le Conseil communal ne transgresse pas la réalité de la rigueur budgétaire et surtout, nous souhaitons au NIFFF que son aventure extraordinaire continue en toute sérénité pour les années futures.

Mme Anne-Dominique Reinhard, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport et accepte le classement du postulat. Le NIFFF fondé en 2000 est l'un des principaux rendez-vous de l'année cinématographique suisse. Il abrite également pendant deux jours un symposium sur les images numériques. En 2015 le retour de l'Open-air a remporté un vif succès. Et, par rapport au postulat que nous avions déposé en 2013, nous étions justement inquiets de l'effet domino de l'abrogation de la taxe sur les spectacles et souhaitions que le Conseil communal prenne contact avec l'Etat afin de déterminer ensemble une convention qui pérenniserait le soutien conjoint de la Ville et de l'Etat. Force est de constater que le chemin a été long et sinueux jusqu'au 19 octobre 2015. Le chef du département a accepté d'entrer en matière sur la conclusion d'une convention de trois ans passée entre l'Etat et la Ville de Neuchâtel garantissant au NIFFF un soutien direct des collectivités publiques cantonal et communale au moins égal à ce qu'il touche actuellement, soit 200'000 francs. Plusieurs étapes ont été nécessaires pour arriver à ce résultat.

En guise de conclusion, le groupe socialiste remercie le Conseil communal de ses démarches auprès de l'Office fédéral de la culture et du Conseil d'Etat pour garantir avec l'aide de la Ville la pérennité et le développement du NIFFF dans les années à venir car le Festival international par son apport culturel fait de Neuchâtel, l'espace de 9 jours une capitale internationale cinématographique, 27 pays étaient représentés en 2015, un lieu de rencontres incontournable, le nombre de spectateurs ainsi que celui des personnalités de référence invitées augmentant chaque année. De plus l'impact médiatique est important sur le plan national et international. N'oublions pas aussi que ces 9 jours profitent au secteur du tourisme. En effet selon le site du NIFFF, la fréquentation générale a été pour 2015 de 48'418 personnes.

M. Thomas Facchinetti, Directeur de la culture, déclare :

- C'est très réjouissant, pour le Conseil communal, de constater que, une fois de plus, s'agissant des soutiens à la culture et à la politique

culturelle de la Ville de Neuchâtel, tant le Conseil général que le Conseil communal sont plutôt bien en phase et les propos fort laudatifs qui ont été tenus ce soir pour l'un des acteurs culturels importants de la ville de Neuchâtel, le NIFFF se rejoignent sur tous les groupes avec aussi l'approche du Conseil communal. Merci c'est toujours très agréable de constater que des actions réussies qui sont le fait de pionniers de la région obtiennent le succès qu'ils ont et que ce succès est aussi reconnu par les autorités politiques qui, depuis quelques années, vont à la rencontre des organisateurs du NIFFF pour les soutenir.

J'aimerais aussi souligner que, une fois de plus, institutionnellement, entre l'action du Conseil communal et du Conseil général, on arrive à agir en bonne intelligence. Le postulat qui a été déposé au moment où le Conseil général a voté la suppression de la taxe sur les spectacles a été un instrument utile pour l'action du Conseil communal. Cela a été un levier qui nous a permis d'intervenir avec une légitimité politique plus grande auprès des acteurs concernés. Cela nous a permis une action à trois leviers. Le premier c'est que, rapidement, nous avons pu contacter l'Etat pour essayer de régler à court terme la situation du NIFFF en lien avec la suppression du fonds du cinéma et là nous avons passé une première convention, qui était l'objectif voulu par le Conseil général à travers ce postulat, c'était la première victoire d'étape. Nous aurions pu, à ce moment-là, déjà crier victoire et faire un rapide rapport d'information au Conseil général pour dire que nous tenons cette convention, mais enfin elle n'était valable que deux ans. L'enjeu était bien au-delà puisque le postulat mentionnait tout de même un soutien pérenne.

Nous avons donc repris notre bâton de pèlerin avec cette première victoire, aussi auprès de l'Etat, pour envisager ce qui se passerait après 2016. Là, cela a pris un peu plus de temps car, vous le savez, c'est mentionné dans le rapport, l'Etat est confronté à des difficultés financières et budgétaires et son soutien pérenne au NIFFF ne se fait pas à coup de baguette magique. Nous avons donc dû convaincre le Conseil d'Etat et, simultanément, nous nous sommes approchés de l'Office fédéral de la culture, qui est un partenaire important, avec lequel il y a aussi une convention et nous avons pu convaincre cet office du bien-fondé du NIFFF, ce dont il ne doutait pas trop, mais tout de même car le but était d'essayer d'obtenir davantage de l'OFC. Nous avons pu démontrer que l'engagement des collectivités publiques neuchâteloises, en tous cas l'engagement cumulé, est proportionnellement très important, plus même que dans d'autres régions de Suisse et que cela justifie pleinement que la Confédération ouvre davantage son porte-monnaie. Ceci n'était pas perçu comme tel du côté de la Confédération

puisque, ce qui dominait, c'était plutôt une sorte de désengagement de l'Etat de Neuchâtel, la situation financière de l'Etat a prédominé, et elle n'avait pas une vision très claire de l'effort global des collectivités publiques neuchâteloises. Tout cela a pris un certain temps et nous avons pris le risque d'être un peu désagréable peut-être avec votre Autorité dans le respect du délai de traitement du postulat mais il nous paraissait, au point de vue du fond du dossier, de la crédibilité du travail de nos institutions, fondée en l'occurrence, de nous permettre un peu de retard et de ne pas venir crier victoire sur une victoire d'étape mais de venir avec quelque chose de plus substantiel.

Oui, c'est une excellente suggestion du côté PopVertsSol, cela ne pose aucun problème, pour les grandes institutions culturelles de la ville de Neuchâtel de remettre leur rapport d'activité annuel. Parfois certains rapports sont déposés sur les bancs de tous les conseillers généraux, nous pouvons le faire ainsi ou directement à l'adresse de la Commission de politique culturelle. Il n'y a donc aucun problème pour satisfaire cette demande et nous le ferons.

Au sujet de la convention qui va être passée avec l'Etat de Neuchâtel, nous le mentionnons dans le rapport, la base de cette convention est le soutien à un niveau au moins équivalent à celui qui est en vigueur actuellement. Alors actuellement est-ce 2015 ou 2016 ? L'idée serait en tous cas que l'Etat assure 100'000 francs pour les prochaines années et la Ville les montants aussi fixés, ce qui permettra à l'Office fédéral de la culture de voir, de manière tangible, le soutien commun des collectivités publiques neuchâteloises au NIFFF et ce qui permettra aussi au NIFFF, auprès de ses autres partenaires financiers et sponsors de montrer tout l'appui que la collectivité neuchâteloise lui donne car, vous l'avez peut-être constaté dans la structure du budget du NIFFF, la part des collectivités publiques neuchâteloises est importante si on y ajoute aussi la Loterie romande et Tourisme neuchâtelois ou des institutions de ce type. Pour le reste, il y a d'autres privés qui participent de manière très importante à l'appui du NIFFF.

Enfin sachez qu'un directeur de la culture rêve parfois d'avoir, si ce n'est un arrosoir magique, tout au moins une baguette magique pour pouvoir satisfaire l'ampleur des demandes de l'activité, de la richesse de ce qui se fait à Neuchâtel. C'est vrai que pour une ville d'un peu plus de 35'000 habitant, nous avons une intensité de vie socio-culturelle extraordinaire et cela participe au rayonnement de Neuchâtel. C'est ce qui nous permet de nous situer quand même avec une belle image, une bonne position sur la scène romande et nationale avec un certain nombre de dossiers.

Alors, évidemment qu'il n'y a pas de tabou. Les choses évoluent et chaque année les demandes sont analysées, examinées et, par rapport au passé, nous avons quand même changé l'approche. Dans le rapport sur la politique culturelle de la Ville qui a été débattu et approuvé ici, à l'unanimité des membres, nous avons clairement fixé des priorités de la politique culturelle. Nous avons fixé des modalités de traitement des demandes pour les objectiver et pour éviter ce qui se faisait par le passé, ce que nous avions appelé la politique de l'arrosoir éclairé à la fin. Nous avons dit que ce n'était plus la politique de l'arrosoir, c'est une détermination des objectifs politiques qui sont débattus ici, approuvés et les dossiers et demandes sont traités à l'aune de ces objectifs et de ces intentions politiques et les priorités d'attribution se font dans cet esprit.

Aujourd'hui, l'Etat de Neuchâtel y vient aussi puisqu'il a repositionné son approche et, au fond, il s'inspire d'un certain nombre d'éléments de la politique que nous avons mise en place et aujourd'hui nous travaillons en étroite collaboration. Je note en passant que, pour ce qui est de l'Etat de Neuchâtel, quand bien même il est confronté à des difficultés financières très importantes, les budgets de la culture n'ont pas été touchés dans le budget 2016 de l'Etat et il n'est pas envisagé dans le cadre des mesures de redressement des finances de réduire encore davantage le soutien à la culture. Nous verrons à l'usage si cela pourra être maintenu, mais, pour l'instant, on ne parle pas de diminution. Il est vrai que, proportionnellement l'engagement de la Ville est plus faible, mais, quand bien même il a des difficultés importantes l'Etat souhaite maintenir son niveau d'action et simplement il se fixe des priorités nouvelles qui sont plus cohérentes et mieux articulées avec l'action d'une ville et en particulier celle de Neuchâtel. Soyez rassurés, toute demande et toute subvention est toujours analysée et rien n'est gravé dans le marbre une fois pour toutes. Cela arrive chaque année que des projets ou des demandes de subventions pour des institutions qui ne remplissent plus leur mission, ou qui n'existent plus, ou qui ont tellement réduit leur volume qu'elles peuvent être redimensionnées ou supprimées, soient refusés.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** passe au vote.

Le Conseil général **prend acte du rapport par 37 voix sans opposition ni abstention et, par le même résultat, accepte le classement du postulat no 172.**

16-602

Interpellation, dont le traitement en priorité est demandé, par M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Les bureaux Postaux font partie de la vie des quartiers ».

En voici le texte :

« La fermeture annoncée le 11 décembre dernier, par L'Express/L'Impartial, de 4 bureaux postaux sur le seul territoire communal a plongé beaucoup de monde dans un certain désarroi, notamment les personnes âgées, celles à mobilité réduite ainsi que les familles avec enfants en bas âge pour qui se déplacer en ville ressemble parfois plus à un parcours de combattant-e qu'à une partie de plaisir.

Alors que le Conseil communal semble vouloir faire en sorte que les quartiers soient vivants, alors que le Conseil communal désire ne plus voir de circulation au centre-ville, La Poste annonce qu'elle va fermer les bureaux de Serrières, Vauseyon, l'Ecluse et La Coudre, avec pour incidence, entre autres, une augmentation de la circulation en ville et une désertification des quartiers en faisant de ceux-ci des «quartiers-dortoirs».

C'est fort de ce constat que le Parti Démocrate-Chrétien demande au Conseil communal d'apporter une réponse à la question suivante :
- Qu'entend faire le Conseil communal et jusqu'où est-il prêt à s'engager pour sauver les bureaux postaux et ainsi donner un sens à sa politique de proximité, fer de lance du programme de cette législature? ».

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** déclare :

- Vous avez reçu un supplément de l'ordre du jour avec l'interpellation 16-602 de M. Vincent Pahud, PDC qui a demandé le traitement en priorité. Comme personne ne s'oppose à ce que **cette interpellation soit traitée en priorité**, je donne la parole à M. Pahud pour développer son interpellation.

M. Vincent Pahud, PDC, déclare :

- Comme vous avez pu le voir dans le texte déposé, beaucoup de personnes se posent des questions. Actuellement, nous avons lu quelques lignes dans L'Express où le conseiller communal et le Conseil communal en général ont envoyé un communiqué en disant qu'ils avaient reçu des messages de La Poste comme quoi cela irait pour certaines postes, mais pas toutes. Toutes les postes ne sont pas mentionnées dans ce communiqué. Nous aurions voulu savoir ce qu'il en était et dans quelle direction on va, et savoir si le Conseil communal est prêt à se battre pour défendre les quatre postes qui sont en cause, c'est-à-dire La Coudre, Serrières, Vauseyon et l'Ecluse. Le Conseil communal a-t-il déjà pris contact avec l'Office des postes ?

M. Olivier Arni, Directeur de l'économie, déclare :

- Le Conseil communal remercie M. Pahud de son interpellation dont il partage aussi l'objectif et les inquiétudes. Comme il a été communiqué, vous avez tous reçu le document du communiqué de presse, une rencontre a été organisée le 20 décembre 2015 entre La Poste et la Ville. Cette rencontre a été très importante puisqu'elle a permis d'éclaircir l'avenir des offices postaux mentionnés dans l'article du journal. Je tiens à dire que les quatre offices ont été discutés mais seuls deux ont fait l'objet de mentions dans le communiqué de presse car les offices de La Coudre et de Serrières ont été discutés de manière plus explicite. Finalement les quatre offices font l'objet de discussions et pour les quatre il y a des garanties que, dans ces quartiers-là, il y ait des prestations de qualité et de proximité. Mais il s'agissait surtout, lors de cette communication d'avant Noël, de rassurer la population, d'une part

de la réalité des choses, mais aussi de la volonté de la Ville de trouver les meilleures solutions pour elle, étant conscients aussi que nous sommes dans un monde qui évolue. Finalement, tout évolue, la mobilité, la communication, mais dans cette évolution il y a une chose absolument claire, c'est que nous tenons à des prestations postales de proximité sur l'ensemble du territoire de la Ville mais surtout, et de manière plus fondamentale, à des services publics de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire communal car, finalement, derrière la question des bureaux postaux se trouve l'autre question peut-être plus essentielle, justement celle des services publics dans une collectivité, sur un territoire. C'est une thématique cruciale à l'échelle du pays. On le voit dans certaines régions, on parle de régions périphériques ou reculées, mais également dans une ville comme Neuchâtel qui, comme vous l'avez relevé, souhaite que chacun de ses quartiers soit animé, puisse bénéficier de prestations et de services publics, qu'ils soient liés à de la sécurité urbaine ou de manière plus spécifique à des prestations postales.

Il n'était pas à l'ordre du jour de communiquer de manière plus claire et aujourd'hui ce ne sera pas forcément le cas non plus puisqu'une rencontre est prévue bientôt avec, d'une part le comité citoyen pour la défense des offices postaux, mais aussi, d'autres acteurs, car nous avons invité le Comité de Neuchâtel-Centre et le CID, pour la question notamment de la poste de l'Ecluse qui joue un rôle essentiel pour la vie économique du centre-ville, mais aussi le président de l'Association de quartier de La Coudre pour ce qui concerne justement cet office. De manière aussi très claire, nous avons envoyé le communiqué de presse à l'ensemble des associations de quartier de la ville pour qu'elles soient directement informées de notre action et de notre volonté. Nous avons donc une volonté très forte, comme nous l'avons dit et je me répète, une volonté très forte que dans un esprit de coopération constructif et de dialogue, nous puissions trouver les meilleures solutions pour les habitants et habitantes de la ville. Je vous remercie de m'avoir permis de communiquer ici ce soir. La Commission du développement économique de votre Autorité sera bien sûr informée et associée à l'évolution du dossier qui est placé sous l'égide de la politique économique, et en tous cas c'est la Direction de l'économie qui est en charge pour le Conseil communal. Il y a un enjeu économique, mais il y a un enjeu beaucoup plus large, comme je l'ai dit tout à l'heure, de cohésion sociale et aussi des services publics.

Voilà, M. Pahud, je me réjouis que nous puissions discuter de manière plus bilatérale pour pouvoir vous informer aussi de manière plus circonstanciée. Bien sûr aujourd'hui, dans un monde du multimédias, le monde de la communication, il est de plus en plus difficile de pouvoir travailler dans un contexte de sérénité sans qu'il y ait un article ou quelque chose sur Facebook ou d'autres, et j'en passe. Vous comprendrez donc que nous nous devons de garantir une certaine sérénité dans la discussion entre les différents acteurs, La Poste, la Ville de Neuchâtel, pour trouver de bonnes solutions que nous communiquerons bien sûr le moment venu, d'abord aux intéressés, les habitants mais aussi à vous puisque vous en êtes les représentants ici au sein de cet hémicycle.

La présidente demande à l'interpellateur s'il est satisfait. **M. Vincent Pahud** déclare :

- Oui.

L'interpellation est donc traitée et retirée de l'ordre du jour.

15-603

Interpellation du groupe PopVertsSol par Mme Nicole Baur et consorts, intitulée « Centre-ville : zone piétonne ou zone de déchargement ».

En voici le texte :

« Quiconque fréquente assidûment le centre-ville de Neuchâtel, ou y circule avec poussette ou vélo, se rendra bien vite compte que cette zone piétonne est particulière ! En effet, à toute heure du jour, les rues du Seyon, de l'Hôpital ou la place du Banneret sont encombrées de véhicules : camions déchargeant à l'heure des repas, voitures stationnées pendant plus d'une heure rue du Seyon ou en permanence devant la fontaine de la Justice (y compris samedi toute la journée). Cette omniprésence de véhicules indique clairement aux passants et touristes qu'à Neuchâtel, la zone piétonne est accessible à toute heure et que les piétons n'y ont pas la priorité ! Or, selon l'arrêté concernant l'accès à la zone piétonne, nous devrions voir disparaître à quelques exceptions près tous ces véhicules dès 10h en semaine, 9h le samedi. Il n'en est rien. A l'entrée de la rue du Seyon, le panneau indique que le stationnement est interdit, le déchargement autorisé, mais aucun horaire n'est indiqué. Il se dit même parmi certains chauffeurs habitués des

centres villes que l'on peut décharger à Neuchâtel en dernier puisqu'on ne risque rien !

Le Conseil communal et les commerçants semblent s'être toutefois émus de cette situation en 2010, puisque l'on peut prendre connaissance d'un courrier adressé aux « entreprises et habitants de la zone piétonne » demandant le respect de ces normes.

Le groupe PVS constate que ces mesures sont clairement insuffisantes. Il interpelle donc le Conseil communal en lui demandant :
1. Combien de véhicules entrent et sortent chaque jour de la zone piétonne ? (comparaison avec d'autres villes : Sion, Fribourg, Lausanne)
2. Combien de contrôles effectués mensuellement par la police de proximité ?
3. Combien d'autorisations actuellement octroyées ? Détailler pour chaque type.
4. Puisque les auteurs des déchargements semblent choisir Neuchâtel pour son laxisme, quelles sont les mesures que le Conseil communal entend prendre pour remédier à ces mauvaises habitudes ? ».

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** demande à Mme Nicole Baur si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal du 21 décembre 2015.

Mme Nicole Baur déclare :

- Non et je demande l'ouverture de la discussion.

La présidente constate que personne ne s'oppose à l'ouverture de la discussion et elle redonne la parole à **Mme Nicole Baur** qui déclare :

- Le groupe ne se contente pas de la réponse du Conseil communal, il demande l'ouverture de la discussion car, même si, tout d'abord, notre groupe tient à remercier le Conseil communal de sa réponse, il vous fait part de sa déception. La réponse du Conseil communal pourrait s'intituler « Circulez, il n'y a rien à voir... »! En effet, que dire de cette réponse ? Beaucoup de mots, beaucoup d'encre, pour peu de contenu. Beaucoup de blabla introductif pour essayer de nous convaincre de l'amour incommensurable que porte notre Conseil communal à notre centre-ville et de tout ce qu'il a déjà entrepris pour embellir ce coin de paradis, pour conclure en nous expliquant à quel point c'est compliqué de simplement faire respecter la loi.

Des actes ? Aucun. Des comparaisons pertinentes ? Très peu. Un semblant d'évaluation sur le nombre de véhicules qui entrent et sortent de la zone ? Rien. Aucun signe nous permettant de croire à la volonté d'essayer d'appréhender le problème de manière rationnelle ! Or, avec un peu de sérieux et de bonne volonté, quelqu'un aurait pu tenter de comprendre ce qui fait le succès de zones piétonnes comme celles de Lausanne (dont on nous dit qu'elle a à peu près la taille de celle de Neuchâtel) ou de Sion, dont la ville a la taille de celle de Neuchâtel. Quelqu'un aurait pu mener l'enquête, essayer de voir pourquoi et où ça cloche à Neuchâtel. Ce rapport ne nous donne aucune piste à part celle de répéter que c'est compliqué et que notre centre-ville est magnifique. Mais ce n'est pas moins compliqué ailleurs qu'à Neuchâtel, croyez-moi !

J'ai donc mené ma petite enquête et après avoir fait le tour des polices de quelques villes, voilà ce que nous pouvons dire et que nous aurions souhaité voir figurer dans la réponse du Conseil communal. Les règlements sont assez similaires dans toutes les villes (Lausanne, Genève, Sion, Neuchâtel). Ce qui diffère, c'est à l'évidence leur application, et l'approche que l'on a de ces zones protégées. Dans toutes les villes, on a commencé par me dire que l'accès était interdit en dehors des heures de livraison, puis on m'a parlé des exceptions. Dans toutes les villes, on m'a assuré qu'il y avait en permanence des contrôles et que les véhicules avaient 30 minutes pour décharger. A Lausanne, par exemple, deux agents circulent continuellement dans la zone et verbalisent les contrevenants. On enregistre les demandes de dérogation qui concernent uniquement les urgences, et si quelqu'un s'amuse à venir plusieurs fois en dehors des heures, alors on lui refuse purement et simplement l'accès. A Lausanne encore, selon l'assistante de sécurité, Mme Berdoz, qui m'a autorisée à la citer, ça fonctionne très bien depuis 3 ans, depuis que l'on verbalise systématiquement plutôt que de se contenter de sensibiliser. En outre, seule une cinquantaine de macarons pour activités urgentes sont délivrés chaque année à des commerces, en général des pharmacies. On peut d'ailleurs se demander pourquoi toutes ces pharmacies ont de telles urgences, mais c'est une autre question.

Cherchez l'erreur : il y en a plus de 450 à Neuchâtel, 50 à Lausanne. Et selon le rapport, c'est en constante augmentation. Dans les autres villes, il n'y a pas d'autorisation à l'acte. Il y a seulement des cas d'urgence qui sont évalués au cas par cas. A Sion, la police municipale ne laisse pas rentrer plus de 2 à 3 véhicules en dehors des heures de livraison. Lorsque ce nombre est atteint, si c'est uniquement pour effectuer des travaux sans caractère absolument urgent, par exemple rénovation de

bâtiment ou réparation, ils devront attendre que les autres soient ressortis. Bref, c'est bien la mise en œuvre et la volonté politique d'appliquer les règles qui semblent faire défaut à Neuchâtel et les citoyens et citoyennes que nous sommes ne peuvent plus accepter des explications aussi vagues que celles qui nous ont été fournies et ce que l'on doit bien considérer comme un laxisme de nos Autorités.

Qui peut croire que le boucher Margot a tous les jours des urgences et qu'il doit absolument laisser son véhicule plusieurs heures dans la rue des Moulins ? Qui peut croire à l'urgence du livreur de bières SAGRES à midi sur la place du Banneret ? Qui peut comprendre le stationnement d'un véhicule d'UNILAB devant la fontaine de la Justice tout un samedi matin, quand ce n'est pas 4 véhicules UNILAB qui stationnent simultanément durant plusieurs heures ? Qui encore ne s'énerve pas à zigzaguer entre les véhicules parqués en plein après-midi le long de la rue du Seyon ? Alors s'agit-il de laxisme ou faut-il changer les règles qui régissent l'octroi des autorisations? Sans doute un peu des deux, C'est pourquoi le groupe PopVertsSol demande à la Commission mobilité et stationnement de se réunir en urgence. Il lui appartiendra de répondre à ces questions et de proposer des mesures. Nous invitons cette commission à se tenir en présence des dicastères de la sécurité et de la mobilité pour évaluer s'il s'agit de faire appliquer strictement un règlement jugé adéquat ou d'édicter de nouvelles règles. Ces nouvelles règles pourraient être des tarifs plus élevés pour accéder à la zone piétonne en dehors des heures de livraison ou carrément une réelle interdiction, une restriction des macarons commerçants, des amendes plus sévères pour les contrevenants et des contrôles plus systématiques pour tous les véhicules qui restent dans la zone plus de 30'. Et puis, on pourrait commencer par juste écrire sur tous les panneaux, à l'entrée de la zone, que le déchargement est interdit à partir de 10h. Ce qui y figure laisse entendre que les livraisons sont autorisées à toute heure. En outre, certains commerçants pourraient envisager des livraisons à bicyclette, ou à pied, et des zones de stationnement pourraient être réservées à l'extérieur.

Notre groupe n'est par contre pas favorable à la généralisation des bornes automatiques, tant que des règles plus strictes ne sont pas appliquées. Ces bornes coûtent cher et, à nouveau, si la politique d'accès à la zone piétonne n'est pas mieux réglementée et que l'on distribue des commandes à tout va, très largement, sans contrôle, ces mesures et ces coûts ne serviront à rien.

Notre groupe est assez fâché et persuadé que l'on peut vraiment mieux faire et nous n'acceptons pas les explications du Conseil communal, nous lui renvoyons sa copie, nous refusons de prendre acte de ce rapport et nous demandons des actes et au minimum, l'application stricte des règles. Neuchâtel se targue d'être un canton champion de la rigueur et de la discipline dans la plus pure tradition horlogère et protestante, eh bien c'est le moment que son chef-lieu en fasse la démonstration !

M. Mouhamed Basse, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous avons écouté avec une très grande attention l'intervention de la rapporteuse du groupe PopVertsSol. Sur certains points on peut effectivement vous rejoindre. Le groupe socialiste attache un très grand intérêt à la zone piétonne au cœur de notre centre-ville. Mais je crois, après que nous avons analysé la situation, que c'est un problème très complexe car toute la question est de savoir si nous pouvons contenter tout le monde. Dans la zone piétonne il y a des résidents, des commerces, des enseignes donc passablement de mouvement mais nous sommes les premiers à dire qu'il y a un problème et nous devons faire quelque chose, c'est évident.

Cependant, il est important de rappeler ici 2 points. Premièrement, le groupe socialiste avait déposé un postulat en décembre 2009 demandant au Conseil communal d'étudier quelles sont les diverses stratégies d'action possibles à disposition de l'Autorité communale afin de renforcer et développer une activité commerciale et économique équilibrée au centre-ville de Neuchâtel en partenariat avec l'ensemble des acteurs directement concernés. C'est hyper important, dans la gestion de cette zone piétonne, d'associer les partenaires concernés. Dans son développement, le groupe précisait ceci: « Les résultats de la mise en place du concept de management du centre-ville de Neuchâtel sont globalement plutôt décevants selon le rapport 09-023 du Conseil communal à ce sujet et selon les avis émis par de nombreux commerçants eux-mêmes lors de l'assemblée générale de l'Association "Neuchâtel un cœur en ville" le 24 novembre en 2009 ».

Deuxièmement, en mai 2014, le Conseil communal a établi un rapport relatif à la valorisation et au développement stratégique du centre-ville de Neuchâtel. Dans sa feuille de route, le Conseil communal disait désirer assurer la coexistence la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de l'espace public. Ceci doit rester un but que nous poursuivons, tout comme le développement de la mobilité partagée. Cela suppose un équilibre entre différents intérêts, à savoir les transports, la

sécurité, l'esthétique, la vie économique, l'accessibilité au centre et la qualité de vie. Le défi consiste à orchestrer différentes formes de mobilité: déplacements pédestre et cycliste, les transports publics et transports individuels motorisés. Il s'agit de penser la ville dans sa globalité avec ses habitants, sa vie économique, culturelle et sociale. Dans ce rapport, le Conseil communal a rappelé différents organes qui ont été mis en place pour améliorer la gestion du centre-ville, dont les ateliers participatifs supervisés par la HEG-Arc. A la fin d'un des ateliers, il a été clairement mentionné que la réflexion devait être faite au niveau de la sécurité des personnes et de la mobilité.

Aujourd'hui, ce qui importe au parti socialiste c'est qu'il y ait une volonté claire du Conseil communal de résoudre ensemble avec les partenaires sociaux, les problèmes de la zone piétonne qui nous tiennent à cœur. Notre groupe souhaite qu'une solution puisse être trouvée durant cette année 2016. Pour cela, ce que nous proposons c'est d'avoir un régime d'autorisation d'accès dans la zone piétonne plus sévère. Il faut réduire de manière drastique les autorisations dans la zone piétonne, nous sommes d'accord. Placer des bornes est une solution, comme cela se fait dans une ville comme Besançon, et serait une bonne chose. En effet, la ville de Besançon décidait il y a 40 ans de réduire de manière drastique la circulation des voitures dans la zone piétonne, on disait à l'époque que c'était la mort des petits commerces dans cette ville de Besançon. 40 ans plus tard il n'en est rien. Des bornes ont été placées, c'est aussi une solution parmi d'autres.

Ensuite la réflexion est aussi à faire sur quels types d'activités on peut continuer à avoir pour la zone piétonne ? Est-ce que l'on veut continuer à avoir certains commerces qui reçoivent des livraisons à tout moment de la journée ? Les commerces peuvent-ils continuer à résider dans la zone piétonne par rapport à leurs livraisons en cours de journée ? Les décisions qui seront prises suite aux réflexions futures nous édifieront. Aujourd'hui, le constat est que les grandes enseignes se font livrer tôt le matin.

En tant que conseillers généraux il faut que nous nous demandions si tous ces commerces peuvent continuer à résider dans la zone piétonne par rapport à leurs livraisons en cours de journée. Nous devons nous poser cette question et je crois que ce sont seulement les décisions qui vont être prises qui vont répondre à ces questions-là et les commerces devront aussi faire leur réflexion en se disant que si on ne les veut plus dans la zone piétonne, c'est à cause de ces livraisons. On a même entendu dire ici que c'est à Neuchâtel qu'il y a un laxisme car on va livrer

partout en Suisse et on finit par Neuchâtel. Si effectivement c'est le cas, il faut trouver une solution.

Il n'en est pas de même pour les commerces dont une bonne partie ouvre un peu plus tard que les grandes enseignes. On sait que certains commerçants se font livrer avant leur ouverture car leurs livreurs possèdent une clé pour accéder à ces commerces. Ce serait peut-être une solution pour réduire la circulation de ces voitures de livraison et leur stationnement en cours de journée. Quoi qu'il en soit, on constate aujourd'hui que les commerçants se sentent écoutés mais les petits commerces vivent une situation difficile. Il y a de petits commerces, établis en ville, à qui on ne peut pas dire que maintenant on ne veut plus qu'ils aient des livraisons en cours de journée. C'est une réflexion à faire avec ces commerces et certains diront qu'ils n'ont plus leur place là et accepteront de se déplacer un peu plus loin ou alors ils peuvent essayer de trouver des systèmes de livraison pédestre. Tant que l'on n'a pas trouvé une solution qui va globalement aider à ce que ces commerçants ne soient pas mécontents, on va tourner la question dans tous les sens mais cela ne sera pas évident. Une solution qui satisfait tout le monde sera difficile à trouver mais les préoccupations des commerçants dans cette gestion compliquée de la zone piétonne doivent être entendues.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR, contrairement à PopVertsSol, a pris connaissance de la réponse du Conseil communal avec une certaine satisfaction. Nous sommes frappés de constater que l'on utilise des termes comme « beaucoup de blabla » dans un rapport. J'ai plutôt l'impression que cette interpellation, qui pouvait peut-être partir sur des bases assez correctes, enfonce des portes ouvertes. Les questions qui sont posées dans l'interpellation sont certes pertinentes, mais elles sont déjà connues, à la fois du Conseil communal et du Conseil général par nos différentes commissions. Il n'y a rien de nouveau quand on pose ces questions et quand on traite le Conseil communal de laxiste, cela me paraît faire un raccourci qui n'est pas celui de la vérité. Comme cela ressort de la réponse du Conseil communal, une solution toute faite aux problèmes qui sont posés n'est pas simple et n'existe pas. Il faut néanmoins relever que la réponse du Conseil communal cerne assez bien le problème et la problématique et elle apporte, contrairement à ce que j'ai pu entendre, un certain nombre de solutions qui entreront progressivement en vigueur.

Nous avons tous un exemple d'abus d'usage de la zone piétonne. L'interpellatrice a oublié un exemple assez frappant, c'est par exemple la police qui, de temps en temps, vient à la rue du Seyon pour aller prendre à manger dans ces restaurations rapides, mais on ne peut pas en tirer une vérité à partir de là. Je l'ai vu et c'est pour cela que je le cite mais ce sont des choses qui ont été faites. Nous devrons lutter mais il faut bien admettre que des exemples de solutions ont été indiqués assez clairement en page 6 du rapport. L'interpellatrice ne sera jamais satisfaite de la réponse qu'on va donner, mais on parle de réunir l'ensemble des acteurs concernés pour discuter de cette problématique d'utilisation du centre-ville. On parle d'informer beaucoup mieux, le comment et le pourquoi du règlement, on veut intensifier les contrôles, on veut aussi examiner la question de l'augmentation de tarif et de la distribution des autorisations et on parle, même si cela ne fait pas l'unanimité, de l'installation de bornes rétractables. Je crois que les solutions aujourd'hui existent mais, comme l'a relevé tout à l'heure le représentant du groupe socialiste, il en va de l'attractivité du centre-ville et vous le savez car nous l'avons développé dans cette motion, notamment le développement économique, l'attractivité du centre-ville se décline en deux volets. On vous l'a dit tout à l'heure. Il y a d'abord la zone piétonne qui doit être réellement une zone de détente, tout le monde est d'accord, on le sait. Mais on veut aussi que notre zone piétonne joue son rôle dynamique et attractif et comme c'est écrit dans le rapport 14-011, on doit faire une coexistence la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de l'espace public, c'est le but que l'on poursuit dans sa globalité. Venir dire que nous ne faisons rien parce que c'est finalement ce que nous avons entendu tout à l'heure, paraît un peu raide et c'est un raccourci que le PLR ne veut pas accepter.

Aujourd'hui, finalement, notre groupe va appuyer la volonté du Conseil communal de prendre le taureau par les cornes et d'arriver à des solutions qui prennent du temps certes, mais la problématique sera réglée et je peux déjà vous dire que cette problématique est déjà traitée ailleurs, dans la commission que je préside, de développement économique.

M. Pascal Sandoz, Directeur de la sécurité, déclare :

- Merci d'avoir demandé l'ouverture de la discussion sur notre réponse, cela nous permet d'apporter des compléments d'information et peut-être surtout de dire que c'est la réponse à une interpellation et pas la réponse à une motion. Tout d'abord, j'aimerais vous dire, et je pense que vous le savez, que de l'avis général, nous avons vécu au centre-ville une bonne

année, voire une très bonne année 2015. Beaucoup d'animation, des illuminations de bâtiments, ne venant d'ailleurs pas toujours exclusivement de la part de l'Autorité politique, des marchés divers, pour ne citer que quelques exemples. A cela s'ajoute une dynamique commerciale retrouvée, une image de la ville et une crédibilité renforcées ainsi que du plaisir exprimé par la population à des nombreuses reprises. D'ailleurs, pour la petite histoire, lorsque j'attendais mon bus pour me rendre au travail la semaine dernière, un couple de commerçants reconnus du centre-ville s'est arrêté pour me conduire en ville. C'était assez surprenant et cela l'a été encore plus lorsque celui-ci n'a cessé d'exprimer des éloges sur le centre-ville, le rôle de notre Autorité, l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs pour l'entretien et le nettoyage, la sécurité, le lien avec les commerçants et j'en passe. J'en ai été dopé pour toute la semaine et j'ai relevé les défis de ma charge le cœur léger. Bon, c'était la semaine passée !

Bien sûr, et nous en convenons avec vous, il y a une tache sur la chemise, les véhicules qui se trouvent en zone piétonne en dehors des heures d'accès autorisées. Ce n'est pas normal et le Conseil communal n'est pas en train de vous dire : « Circulez, il n'y a rien à voir ». Au contraire, il est en train de vous dire que nous ne sommes pas d'accord que cela continue de la sorte. Nous voulons une véritable zone piétonne, dans nos réflexions que nous voulons conjointes avec les commerces du centre-ville. Nous voulons tenir compte du fait que la zone piétonne est à penser avec les commerçants bien sûr, mais aussi les entreprises, les habitants et évidemment les visiteurs d'ici et d'ailleurs. Toutefois il faut bien admettre que la situation est complexe car les commerçants doivent pouvoir être livrés. Aujourd'hui, beaucoup ne tiennent pas compte des heures de livraison, vous l'avez dit. De plus les habitants doivent pouvoir accéder à leur habitation ou encore les services publics et entreprises qui interviennent doivent pouvoir le faire là où il faut agir pour, par exemple, réparer, entretenir ce qui doit l'être, un toit, de la tuyauterie, de l'électricité, etc. Même les exposants à Noël en zone piétonne et dont certains siègent au Conseil général nous ont demandé de faire preuve de souplesse pour l'achalandage de leur stand.

Nous sommes donc en plein paradoxe. Nous voulons tous une vraie zone piétonne sans véhicules et pourtant une grande partie de ceux qui font vivre la zone piétonne veulent tout de même pouvoir y accéder en dehors des heures, en véhicule. Nous n'entrerons pas dans les détails et éviterons de parler de cas spécifiques comme celui de la police neuchâteloise par exemple, car nous y passerions la soirée. En revanche, nous profitons de ce que nous avons la parole pour dire et

redire notre volonté, intacte et ferme, de vouloir régler le problème. Par ailleurs, dire qu'il n'y a pas de problèmes ailleurs, comme nous l'entendons parfois, est faux. Prenez l'exemple de Sion, tous les services peuvent accéder en zone piétonne y compris les collaborateurs de La Poste, toute la journée et 150 télécommandes, car il y a des bornes à Sion, ont été délivrées à des habitants. Prenez encore l'exemple de Lausanne que nous évoquons dans notre rapport, malgré les bornes qui régissent l'entrée de la zone piétonne, les heures d'accès au marché du centre sont plus étendues que chez nous. A Neuchâtel c'est de 6 heures à 10 heures, 9 heures le samedi. A Lausanne c'est de 5 heures à 10 heures, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 heures. Alors ce n'est pas étonnant qu'il y ait moins d'autorisations particulières. En dehors de ces heures, tous les services et tous les habitants peuvent accéder. Autant dire qu'avec ces 10 heures d'accès par jour dans cette partie de Lausanne, nous ne pouvons plus vraiment parler de zone piétonne. Est-ce cela que nous voulons ? Bien sûr que non. En page 6 de notre rapport nous disons et relevons un certain nombre de leviers et de propositions pour améliorer les choses. Je ne vous fais pas l'affront de vous relire ce passage du rapport ni de vous barber en répétant ces éléments qui ont été relevés par le groupe PLR. Merci de compléter notre liste avec vos propositions qui seront analysées. Soyez fâchés, mais ne soyez pas agressifs. Rappelez-vous nos engagements et nos actions avec les acteurs de la zone piétonne, notre rapport 14-011, qui a été évoqué sur les bancs du groupe socialiste concernant la valorisation et le développement du centre-ville, les contacts avec les acteurs nombreux, l'exploitation que nous pouvons faire de l'étude de marché commandée à la HE-Arc, le processus participatif avec les commerçants, lancé à l'époque où celui qui vous parle présidait la Ville, l'engagement d'un délégué au centre-ville, le renforcement de la sécurité de proximité, et j'en passe.

Vous l'aurez compris, nous sommes partants pour trouver ensemble, avec les acteurs du centre-ville, des solutions durables. Dans ce contexte, nous travaillerons en collège, comme nous le faisons déjà par exemple dans le processus participatif centre-gare, mais surtout avec les acteurs du centre-ville. En effet, seuls nous n'arriverons à rien et surtout sans un consensus avec les parties concernées. Il est difficile de satisfaire tout le monde, cela a été relevé sur les bancs socialistes. En revanche je ne suis pas certain qu'il faille que certains commerçants quittent le centre à cause de leur activité. La diversité des enseignes est évidemment fondamentale. Cette idée a été évoquée tout à l'heure par le groupe socialiste.

Nous ne nions pas le problème soulevé par les interpellateurs. Nous voulons le résoudre car nous voulons la mise en valeur de notre zone piétonne et du centre-ville. D'ailleurs, en plus des contacts ordinaires que nous avons, nous renforçons ceux avec Neuchâtel-centre que notre Conseil rencontre la semaine prochaine. Je vous remercie d'ores et déjà du soutien que vous nous apporterez dans notre volonté de trouver des solutions.

M. Nicolas de Pury déclare:

- Je suis obligé d'intervenir par rapport aux propos du Conseil communal. Je participe depuis trois ans au marché de Noël des produits du terroir, avec la volonté de la Ville d'animer ce centre-ville, et notamment avec succès puisque beaucoup de gens viennent voir les lumières et ils prennent des photos. Il est aberrant de voir des places de stationnement occupées par des camions à 20 heures en pleine nocturne, à deux reprises, à livrer de la farine par exemple. C'est un fait. Alors effectivement, j'ai demandé oralement à M. Boerlin (je ne savais pas que le délégué du centre-ville était sous écoute) j'ai demandé oralement donc, est-ce que c'est ok pour les permis de livraison pour animer ce marché ? Est-ce ok avec le service de la consommation quand il s'agit de vendre de l'alcool dans la rue, etc. Car il faut que les choses soient clarifiées plutôt que voir débarquer les inspecteurs qui disent si nous avons le droit ou pas de vendre ceci. C'est dans cet esprit-là que j'ai posé la question uniquement, en rappelant que l'an dernier il y avait déjà des problèmes. Je rappelle tout de même que quand on ouvre un marché, il n'est pas acceptable que les véhicules, pendant les heures d'ouverture du marché continuent de circuler et de stationner. Vous avez tous pu le voir. C'est cela qui est désagréable. Nous devons laisser des espaces suffisamment larges pour les urgences et les pompiers et, du coup, les véhicules en profitent car c'est une sorte d'appel d'air et on ne peut imaginer maintenant un samedi matin, place du marché, des stationnements de véhicules. Quand j'ai réagi - car j'ai réagi - car il y avait de quoi devenir un peu psychorigide, car cela énerve, on me l'a reproché. Mais au bout d'un moment cela énerve un peu, mais j'ai fait mon marché, cela m'a aidé aussi.

Là-dessus, ce que je voudrais dire, c'est comment faire, quand on fait de l'animation dans un centre-ville et que l'on accepte qu'il y ait une zone piétonne et pas une zone de stationnement, pour clarifier cela. Quand la police me répond, « oui c'est un problème politique, nous sommes coincés ». Ils attendent de la part du Conseil communal, du Conseil général ou de la commission adéquate de réagir car ils sont piégés. La

sécurité urbaine dit qu'elle est coincée et qu'il y a trop d'autorisations et nous sommes piégés par nos propres règles. On doit les changer et c'est une volonté politique et c'est à vous, conseillers communaux que cela appartient maintenant.

M. Patrice de Montmollin déclare :

- Je suis un habitant du centre-ville, de la zone piétonne et cela fait quelques années que le problème que nous soulevons ce soir se pose. J'entends « volonté », oui, volonté, mais si nous restons un peu dans le monde de la philosophie, la volonté c'est la détermination de l'âme. Donc, quand on a la volonté, on veut agir. Pour le moment je ne sens que des envies. Le problème, et je reprends les informations du Conseil communal, oui nous avons les panneaux sur lesquels nous voyons que la zone piétonne est accessible en semaine jusqu'à 10 heures et le samedi jusqu'à 9 heures pour la livraison. Mais ce ne sont que des panneaux car vraiment, vivant dans cette zone piétonne, je me rends compte que 10 heures, c'est 11, midi, 14 h, 15 ou 16 heures. Là est vraiment peut-être, non seulement notre interpellation, mais en même temps, avec les années, notre fâcherie et cela devient une colère. Je considère qu'il n'y a pas besoin de faire une concertation avec de multiples commissions, groupes d'intérêt. Il faut appliquer le règlement. Si le règlement ne joue pas, changeons le règlement et c'est à nous, me semble-t-il, de changer le règlement, avec des heures différentes. Mais vraiment ce n'est plus une question de volonté, c'est une question d'action maintenant et je crois que l'interpellation sur laquelle nous nous penchons demande une action, non pas une volonté. Oui, notre ville est belle, oui on nous le répète. Magnifique ville, avec des animations super, nous sommes d'accord, nous vous soutenons, mais maintenant il faut agir sur cette question-là.

M. Philippe Loup déclare :

- Comme membre de la Commission du développement économique, nous avons souvent abordé le sujet de la mobilité, des transports. Cela a été dit par le Conseil communal et plusieurs personnes dans ces rangs, l'année 2015, par rapport à la situation du centre-ville en 2009 et les années suivantes depuis 2 ans et notamment en 2015 ce fut une belle année, les commerçants sont contents, il y a un élan. Les habitants aussi sont contents de revenir faire des achats au centre-ville, le samedi et d'autres jours. Il y a véritablement quelque chose qui s'est passé, au niveau de l'aménagement aussi, que ce soit avec les plantes vertes qui ont été mises dans le haut du Seyon, les illuminations, et je passe

d'autres activités. Je crois qu'il y a un effort qui porte ses fruits avec des actions réelles qui ont été mises en œuvre depuis quelques années. La Commission du développement économique y a participé dans la mesure qui peut être la sienne, mais justement nous avons parlé de la problématique des véhicules, surtout rue du Seyon, rue de l'Hôpital, Coq-d'Inde, place des Halles, ce sont toujours ces endroits-là qui sont les plus stratégiques. On a aussi parlé de la problématique du bus qui, à la rue du Seyon, pose problème. Au niveau sécuritaire, c'est ennuyeux, aussi pour le développement des enseignes, surtout en été sur la ville, et il faudrait rendre vraiment aux chalands aussi cette rue.

La problématique est donc là et par rapport aux autres éléments de problèmes de l'attractivité du centre-ville que nous avons commencé à traiter avec un certain bonheur en 2014 et 2015, cette problématique-là est restée en suspens. Elle n'a pas vraiment été traitée. Cette problématique doit être prise en main, cela a d'ailleurs été dit par le porte-parole du groupe PLR. Je trouve intéressant les propos qui sont écrits à la page 6 et tenus ici et je crois qu'on ne peut pas se satisfaire d'en rester là ce soir en disant que l'on va voir ce qu'il en est et regarder si la farine est toujours livrée à 20 h ou à 14 h. Nous devons avoir un processus entre l'Exécutif et le Législatif, qui permette déjà de se comprendre, de s'entendre et que chacun amène aussi des idées avec le partenariat de tous les partenaires sociaux qui habitent ce centre-ville, qui participent à la lisibilité de ce centre-ville, bien sûr les habitants et aussi les commerçants.

Au sujet de la proposition qui a été faite, et en ma qualité de président de la Commission stationnement et mobilité, je crois qu'effectivement il est temps que cette commission se réunisse et je demanderai, au terme de notre séance, que les deux conseillers communaux, la directrice de la mobilité et le directeur de la sécurité ainsi que tous les membres de la commission nous nous réunissions afin de déterminer une date et pouvoir entamer une discussion constructive et aborder des solutions qui seront mises en pratique, je l'espère dès l'apparition du printemps car la situation, qui est là depuis des années, se péjore car certains ont pris de mauvaises habitudes et l'exigence qu'on y mette fin est là, d'autant plus avec ce centre-ville qui se régénère.

M. Christophe Schwarb ajoute :

- Vous avez vu la difficulté que nous avons à parler de ce problème. Nous devons à la fois soutenir les commerçants, c'était le but de nos commissions du Conseil général et à la fois soutenir les intérêts des

usagers de la zone piétonne qui sont très souvent externes à la ville et aujourd'hui nous devrons composer entre les propos d'un psychorigide et d'un philosophe enflammé. Je peux vous dire que nous avons compris le message et nous allons passer au concret.

La parole n'étant plus demandée, l'interpellation est donc traitée et retirée de l'ordre du jour.

15-604

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Place du funiculaire et alentours : La Coudre mérite mieux que cela ! ».

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** déclare :

- L'interpellation 15-604 n'a pas encore reçu de réponse, malgré le fait qu'elle ait été déposée le 7 septembre. Le délai de réponse est donc échu depuis le 7 novembre. Je me permets de donner la parole du Conseil communal pour nous donner des explications au sujet du délai qui n'a pas été respecté et peut-être pour nous informer quand le Conseil communal soumettra la réponse souhaitée au Conseil général.

M. Pascal Sandoz, Directeur de la sécurité, déclare :

- La réponse à cette interpellation qui porte sur la place du funiculaire et alentours, c'est bien de celle-là dont il s'agit, est actuellement traitée évidemment par le Conseil communal qui en a déjà fait une première lecture. Elle n'est pas aussi simple qu'elle le laisse croire puisqu'elle touche pour ainsi dire tous les secteurs de l'administration et nous avons bon espoir que nous puissions vous présenter une réponse pour votre prochaine séance du Conseil général.

15-302

Motion de M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Cité-Joie pour nos familles et les réfugiés ».

En voici le texte :

«Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à la disposition des réfugiés et de nos concitoyens la maison de Cité-Joie, à Haute-Nendaz».

Développement écrit :

Les conditions de vie difficiles de nombreuses familles empêchent celles-ci de prendre des vacances ou, tout au moins, d'en offrir à leurs enfants. Après le renoncement de l'acquéreur potentiel du domaine de Cité-Joie, de nouvelles perspectives et une nouvelle forme de gestion doivent être trouvés pour ce lieu de résidence.

La maison de Cité-Joie est actuellement sous la gestion du Service des sports et nombre de citoyens et citoyennes neuchâtelois ignorent jusqu'à son existence. Nous demandons qu'il soit transféré sous la direction de l'Action sociale avec tâche de mettre sur pied un système de location favorable pour nos familles et associations de jeunes ou à caractère social. Et de le faire savoir.

En attendant la réalisation de notre proposition, nous demandons au Conseil communal de faire face à une urgence dont la gravité n'échappe à personne: nous le prions de prendre contact avec l'Etat du Valais, où se situe Cité-Joie, pour lui proposer ce domaine comme lieu d'accueil de réfugiés. La maison et ses alentours sont aptes à en recevoir plusieurs dizaines dans un bref délai.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** déclare :

- Cette motion est-elle combattue ?

Mme Hélène Dederix Silberstein, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Lorsqu'un requérant reçoit une décision positive d'octroi de l'asile, il acquiert le statut de réfugié qui est défini par la Convention de Genève de 1951 et concrétisé par la législation suisse qui ajoute aux clauses de la Convention de Genève visant à assurer l'intégration du réfugié reconnu et faciliter au titre du regroupement familial un droit de permis d'établissement selon les conditions habituelles de la loi sur les étrangers. Un réfugié a donc vocation de s'intégrer à la population résidente. En conséquence il est exclu d'expédier des réfugiés dans un domaine comme Cité-Joie.

Quant aux migrants, dont la motion ne parle pas puisqu'elle parle de réfugié mais dont nous pouvons supposer qu'elle vise l'émigrant sans statut légal qui afflue actuellement et dont, pour une fois, le sort tragique nous émeut, il nous incombe de participer à réduire cette tragédie. Pour cela, il nous faut agir à court terme au niveau de l'accueil local, au niveau de notre commune, sans botter en touche dans la commune de Haute-Nendaz. Et à long terme, comme nous l'avons déjà précisé dans « Vivre la Ville », travailler à réduire la pression migratoire à la source en proscrivant les ventes d'armes, le vol des matières premières telles que l'or, le soutien aux dictateurs et le post-colonialisme d'une manière générale. C'est dans les mentalités que cela se passe.

Cette proposition est considérée par notre groupe comme populiste en ce sens qu'on ne parle pas du problème du manque chronique de places adaptées à l'hébergement d'une population de migrants, requérants ou simplement chercheurs d'emplois modestes que nous avons le plaisir d'exploiter. Par contre, cette intervention voudrait soulager notre conscience en proposant à cette population de s'isoler en altitude dans une station qui correspond aux rêves des familles aisées de nos pays. Il

faut rappeler ici même que l'exploitant de ce lieu possède sa clientèle qui rentabilise le domaine à tel point que cet exploitant se proposait de racheter lui-même le domaine. Cet endroit est prisé par certains milieux amoureux de montagne et de nature mais les migrants, eux, ont d'autres attentes lorsqu'ils doivent se réadapter à une vie normale et n'ont pas l'équipement adéquat à la vie en montagne. Ce domaine est actuellement loué et ne peut aussi accueillir des personnes dans des délais courts pour des séjours prolongés, contrairement à ce que prétend le développement de cette motion. Nous ne pouvons nous débarrasser de ces personnes en les envoyant dans un autre canton. L'Office fédéral des migrations a d'ailleurs des directives précises et des quotas lorsqu'il désigne tel ou tel canton à tel ou tel réfugié. Nous devons mettre en place un travail et un accompagnement social de qualité en composant avec un bénévolat qui est désireux d'intervenir pour donner des cours de français et un suivi avec traducteur de ces familles. Pour cela, il existe des compétences et associations dans nos structures à renforcer, à rediriger en fonction des événements actuels. C'est en raison de ces réflexions que notre groupe s'opposera totalement à cette motion ainsi présentée.

M. Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR combat cette motion pour plusieurs raisons. La première c'est qu'elle souffre, à notre avis, d'une confusion des missions. Si on peut effectivement imaginer marier la mission d'accueil de groupes et de familles, il s'agit en effet du même genre de mission adaptée ou appliquée à des échelles différentes, il a été dit auparavant que la mission d'accueillir des réfugiés demande des moyens, des acteurs, la mise en place de dispositions qui sont tout à fait différentes et qui ne peut pas se marier ou être compatible avec la mission d'accueil de groupe de nature récréative, en tous cas pas en parallèle et même en se succédant. On peut admettre que ce sont des mesures à mettre en place qui devront être justifiées, amorties sur la durée et qui ne permettront pas tout à coup de dire que nous changeons d'avis car nous avons trouvé des groupes de vacanciers et on repasse Cité-Joie à une mission d'accueil touristique. A notre avis ces deux missions ne sont pas compatibles et nous ne pensons pas que cette perspective doit être investiguée. De plus, l'acteur principal, l'intéressé principal, l'Etat du Valais n'a manifesté aucun intérêt ou dites-le moi maintenant. Si ce n'est pas le cas, quand l'objet était en vente nous n'avons pas entendu ni eu vent de l'intérêt de l'Etat du Valais qui disait « pourquoi pas acheter cet objet pour en faire mission d'accueil de réfugiés ? » Sans intérêt du principal intéressé, je ne pense pas que c'est à nous d'aller toquer à la

porte pour demander s'ils ne veulent vraiment pas s'intéresser à cet objet. Ensuite, il y a une troisième demande dans cette motion qui consiste à transférer la gestion du dossier à l'action sociale. Alors contentons-nous de faire une demande claire sur ce que nous voulons faire de Cité-Joie et laissons la liberté au Conseil communal de s'organiser pour savoir comment il veut accéder à nos vœux. Voilà les trois raisons pour lesquelles nous pensons qu'il sera plus judicieux de s'intéresser à la motion 15-305 qui, sauf erreur sera traitée plus tard et ne pas perdre trop de temps à s'attarder sur celle-ci.

M. Philipe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- La motion qui nous est proposée, je dois avouer qu'elle part d'une bonne intention, esprit d'humanité et d'ouverture et je tiens à le souligner ici. Cependant, on se trouve, et cela a été dit dans les autres rangs, face à des impossibilités ou des difficultés assez incontournables. Déjà, des groupes de sportifs ou des groupes de requérants d'asile, c'est une gestion tellement différente que cela ne peut pas se faire ainsi au pied levé. Par ailleurs, il y a un gérant actuellement qui a un contrat, des clients, des réservations. On ne peut donc pas briser ainsi un contrat sous le coup de l'émotion. Ensuite, même si cette motion part d'un sentiment d'urgence, elle a un délai de traitement qui n'est pas celui de l'urgence car il ne suffit pas d'avoir de l'urgence pour qu'on en parle au Conseil général pour qu'elle soit traité avec le même degré d'urgence et ce ne serait en tous cas pas le cas.

Dans la motion suivante de notre ordre du jour, qui a été déposée par le groupes PopVertsSol et socialiste, si je prends un élément du développement, en page 10 : « dès lors les groupes socialiste et PopVertsSol demandent au Conseil communal de réfléchir sur les missions que pourrait avoir le domaine de Cité-Joie dans la politique des sports de la Ville de Neuchâtel. Ces missions ne doivent pas strictement relever des camps de ski scolaires, d'autres opportunité, notamment avec une politique sociale seront ainsi à évaluer tant par le rapport qu'aux différents publics-cible que l'on désire atteindre, qu'en matière d'utilisation qui pourront être autres que seulement hivernales ». En définitive votre demande d'ouverture, car fondamentalement c'est cela, qu'une autre possibilité soit offerte pour Cité-Joie, que notre population qui fait partie de gens particulièrement démunis puissent aussi en bénéficier, cela se trouve dans cette motion et son développement. Si cette motion rencontre l'aval de la majorité de cet hémicycle, je suis persuadé que le Conseil communal en tiendra compte et fera un rapport en relation avec toutes ces opportunités. Au lieu qu'une majorité refuse

cette motion, je propose à son auteur de la retirer. S'il ne le fait pas, le groupe socialiste la refusera également.

M. Nicolas de Pury ajoute :

- J'ajouterai un élément. L'un des facteurs d'intégration les plus merveilleux qui soit, les plus pratiques, les plus utiles, c'est l'organisation avec les jeunes de camps de ski et c'est la mission actuelle de Cité-Joie aujourd'hui. Les enfants de réfugiés, ceux qui vont à l'école pourront participer à ces événements.

M. Gianfranco de Gregorio déclare :

- J'aimerais dire que ce n'est pas le domaine du ski car, comme l'a expliqué mon camarade de parti quand on fait du social on ne parle pas du ski, on parle d'une bataille. J'estime qu'il ne faut pas se fixer seulement pour le ski mais il y a un éventail plus grand. Nous sommes d'accord. Moi, cela m'embête quand on parle du ski et des écoles. On a fait une fois une commission des sports et pourquoi ne pas donner la possibilité à des enfants, réfugiés réels qui viennent des pays en guerre de les envoyer là pour une semaine. Il faut encore voir comment et je ne le sais pas. C'est la proposition que nous avions faite avec un collègue. Il y a des Suisses qui sont en difficultés, pourquoi ne pas offrir à leurs enfants une semaine de bonheur ? Si on s'arrête seulement pour les écoles, je ne suis pas d'accord.

M. Vincent Pahud intervient :

- Je retire la motion 15-302, tout en regrettant d'avoir été traité de populiste.

15-606

Interpellation du groupe PLR par M. Philippe Mouchet et consorts, intitulée « Cité-Joie, Quo vadis ? ».

En voici le texte :

« Plusieurs écoles internationales voient le jour en Valais, c'était ce qu'annonçait un reportage de la TSR le 17.10 aux nouvelles de 19h30. Je me suis fait le raisonnement suivant: Valais / Haute-Nendaz / Cité-Joie: enfin des nouvelles intéressantes! Quelle n'a pas été alors ma surprise de lire dans l'Express du 31.10 que la société qui avait fait une offre de rachat de Cité-Joie renonce car « trop de temps s'est écoulé depuis la mise en vente de ce domaine… » et que le Conseil communal retirait son rapport (15-017).

Pour mémoire, Raffles Education Corporation avait fait une offre à 2,5 millions de francs. Elle avait garanti qu'elle réaliserait une école internationale sur le domaine, ce qui aurait été une belle reconversion pour Cité-Joie. Le groupe PLR interpelle le Conseil communal en lui demandant des réponses orales aux questions suivantes :

Pourquoi un tel revirement une semaine avant que le rapport ne passe au Conseil général? Le Conseil communal était-il resté en contact avec l'acquéreur? Lui avait-il indiqué les différentes étapes à suivre, avec leur échéancier, jusqu'à une éventuelle acceptation du dossier par le Conseil

général? Raffles Education Corporation s'étant retiré, quelles sont nos options? Dans son rapport 15-017 de septembre en complément au rapport no 14-024 concernant Cité-Joie, le Conseil communal fait mention en page 5 de deux candidats qui avaient déposé une offre en 2014. Pourquoi ne pas proposer l'objet au 2ème candidat puisque le Conseil communal a confirmé son intention de vendre le domaine de Cité-Joie dans son rapport du 12 août 2015? Le Conseil communal a-t-il pris contact avec ce deuxième candidat afin de vérifier s'il était toujours intéressé par un rachat de Cité-Joie ? Peut-il envisager de mettre à nouveau en vente le domaine sans les conditions restrictives qui y étaient associées lors de la première tentative (utilisation à des fins éducatives, si je ne me trompe) afin d'élargir la palette des candidats potentiels? ».

M. Thomas Facchinetti, Directeur des sports, déclare :

- C'est bien volontiers que j'apporte quelques éclaircissements sur Cité-Joie pour répondre aux questions posées et je ferai une rapide chronologie du processus, ce qui permettra de répondre à l'une ou l'autre des questions.

C'est le 20 mai 2014 que le Conseil communal informait la Commission immobilière et du logement du Conseil général de la proposition de mise en vente de Cité-Joie. La commission considérait qu'effectivement il n'y avait pas, a priori, une dimension stratégique au maintien de Cité-Joie dans le patrimoine de la Ville. Il n'y a pas eu d'opposition particulière. Le 18 juin 2014, le Conseil communal lançait un appel d'offres très large en Suisse romande avec un délai au 30 août 2014 et nous avons pu obtenir des offres avec un concept d'exploitation détaillé, un business plan et des garanties usuelles. Nous avions reçu deux propositions d'acquisition l'une répondait en tous cas au cahier des charges formel de ce qui était demandé et était appuyée, tant par la commune de Haute-Nendaz que par le gouvernement valaisan, l'autre était très légère et, d'un point de vue formel, ne donnait pas beaucoup d'explications quant au concept d'exploitation et de business plan. Et puis, le 8 décembre, le Conseil communal soumettait, au Conseil général, un rapport à l'appui de la vente de Cité-joie à un acquéreur qui voulait en faire une haute école internationale.

Le 12 janvier 2015, le Conseil général a proposé le renvoi en commission de ce rapport. Trois séances d'une nouvelle commission qui a été instituée ont été tenues. En avril 2015 la commission livrait son résultat avec un score de 4 favorables à la vente et 4 opposés à la

vente. Dans le courant de mai, du côté des Autorités de Haute-Nendaz, il était mis à l'enquête une révision du plan d'affectation des zones à bâtir et du règlement communal lié à cela, avec quelques modifications. Du coup, nous avons vérifié l'impact de ces conditions qui étaient changées, des dérogations supplémentaires et nous avons demandé une nouvelle expertise de la valeur du site. Nous avons bien fait puisque l'expertise a abouti à un prix de vente qui était augmenté de 100'000 francs. Du coup, du point de vue de la procédure à laquelle nous sommes tenus, nous avons dû contacter non seulement l'acquéreur retenu, mais les deux acquéreurs potentiels pour qu'ils prennent position et pour savoir s'ils étaient d'accord d'acquérir l'un et l'autre le domaine à son nouveau prix de 2,5 millions de francs. Dans le courant du mois d'août, nous avons eu la confirmation de l'un des acquéreurs, celui que nous avions retenu initialement, qu'il était d'accord avec l'augmentation du prix de vente et nous avons profité de l'occasion pour préciser un point ou l'autre, notamment le droit de préemption. L'autre acquéreur n'a pas répondu. Le 12 août, nous adressions donc un rapport complémentaire du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la vente. Le 7 septembre, le rapport était à l'ordre du jour du Conseil général, lequel a renvoyé à nouveau le rapport complémentaire en commission qui, mardi 29 septembre a rendu son verdict, toujours avec les mêmes prises de position, soit 4 favorables à la vente et 4 opposés à celle-ci. Le 30 octobre l'acquéreur nous a communiqué, ce que nous avons transmis immédiatement à vos Autorités, son désistement pour cette vente.

Tout au long de ce processus, dès le moment où l'acquéreur en question s'est manifesté, nous sommes restés en contact étroit pour expliquer toutes les étapes. Déjà au premier semestre 2015, lorsqu'il y a eu le travail en commission, nous avons informé de ce travail, de ce qui s'y passait et nous avons aussi informé l'acquéreur des nouveaux délais. L'acquéreur était aussi au courant et il nous avait encore confirmé, lors de la mise à l'ordre du jour du deuxième rapport complémentaire, son intérêt pour la vente, mais il est vrai que d'autres options étaient aussi étudiées par cet acquéreur. La priorité était pour lui l'acquisition de Cité-Joie, mais il sentait un Conseil général divisé, ce qui était le cas sur cet objet, avec aussi une menace formulée de référendum, donc des délais supplémentaires, une certaine incertitude, et l'acquéreur, à un moment donné, a pris une autre option et a acquis d'autres terrains de la commune de Nendaz et il est en voie de réaliser son projet sur une autre base. La transparence a été totale, l'acquéreur a été au courant de tous les délais et il a estimé que la réalisation de son projet pouvait prendre une autre tournure qu'avec l'acquisition de Cité-Joie. Le deuxième candidat n'était plus intéressé. Il avait déjà été écarté une première fois

et, la deuxième fois, de toute façon, il ne s'alignait pas sur les prix et, de toute manière, même initialement, le projet était faible. Nous n'avons donc pas pris langue avec lui directement. D'ailleurs nous aurions dû relancer une procédure. Et là, pour vous dire les choses clairement, et sans doute l'avez-vous constaté, nous sommes quand même dans l'attente de la détermination de l'âme qui a été évoquée ce soir autour de Cité-Joie. Nous verrons ce qu'il en sera avec l'autre motion qui est à l'ordre du jour et que nous ne combattrons pas, pour voir le chemin qu'envisage le Conseil général. Au fond, il y a les tenants de la position d'une vente, il y a les tenants qui sont totalement opposés à la vente quelle qu'elle soit, considérant que c'est un patrimoine qui doit être inaliénable et, ensuite, il y a les positions intermédiaires de ceux qui ne sont pas, par principe, opposés à toute vente de Cité-Joie, mais cela dépend du projet, de l'acquéreur. Il y a encore ceux qui pensent que nous pourrions peut-être envisager une vente partielle et utiliser cet argent pour investir. Bref entre les pour et les contre la vente, les positions intermédiaires, nous avons un peu toute la panoplie des possibilités pour Cité-Joie. A partir de là, nous ne voulions pas continuer comme si de rien n'était avec un processus de vente alors même que les positions sont tout sauf claires du côté du Conseil général. Nous allons examiner de manière très approfondie ce qui peut être fait de Cité-Joie. Et vendredi, j'ai pris contact avec l'Autorité exécutive de Nendaz, son président et l'un des membres du Conseil pour examiner avec eux ce qui fait sens à leurs yeux à Nendaz, puisqu'il y a des liens très anciens entre Neuchâtel et Nendaz. Beaucoup de Neuchâtelois connaissent Nendaz. Donc cette commune est intéressée à ce que les liens entre nos deux communes se perpétuent. Ils m'ont évoqué une piste nouvelle qui les intéresse et qui pourrait peut-être, si elle devait se réaliser, se situer dans un chemin qui pourrait peut-être convenir à la majorité du Conseil général, mais il est trop tôt pour en dire plus car il faut étudier cela et les Autorités de Nendaz doivent aussi nous transmettre leur proposition. Nous allons examiner cette piste et d'autres possibilités puisque la donne a aussi un peu changé au niveau cantonal. Vous avez sans doute lu dans la presse que le Conseil d'Etat avait décidé de supprimer le Service cantonal des sports pour le 1er janvier 2017, qu'un certain nombre de prestations fournies aujourd'hui par ce service seraient repositionnées, et l'Etat s'est approché des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds en particulier, pour voir si l'une ou l'autre des missions du Service cantonal des sports pouvait être reprise par les villes. Dans les missions de ce service, il y a les camps «Jeunesse et sport », en tous cas l'organisation, et le service cantonal, jusqu'à présent, avait une prestation un peu d'interface pour l'organisation des camps de ski d'une partie des écoles neuchâteloises. Tout est en discussion, il y a une

nouvelle donne qu'il faut prendre en considération en termes de politique du sport. Dans ce contexte, nous sommes invités à étudier toutes les possibilités comme nous l'avions déjà dit en particulier lors du budget. Le Conseil communal souhaite étudier de manière transparente les différentes options et le faire aussi avec la commission qui a été instituée puisque nous sentons bien que l'avenir de Cité-Joie intéresse, depuis quelques temps, fortement le Conseil général et qu'il s'agit de trouver une solution, un chemin qui soit porté par la plus large majorité possible de votre Conseil, sachant aussi que les aspects financiers ne sont pas à prendre à la légère. Mais ce qui a été imaginé du côté de Nendaz est peut-être une formule intéressante.

Après que la présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** lui ait demandé s'il était satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Philippe Mouchet** répond :

- Oui et je me réjouis d'entendre la suite de l'histoire.

L'interpellation est donc traitée et retirée de l'ordre du jour.

15-502

Postulat du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulé « Amélioration du processus d'inscription en structure parascolaire : informer les parents plus tôt ».

(Déposé et développé le 9 novembre 2015)

En voici le texte :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'améliorer le processus d'inscription en structure parascolaire afin que les parents soient informés sur la prise en charge ou non de leurs enfants le plus tôt possible, au plus tard trois mois avant le début de l'année scolaire, et que les enfants puissent être pris en charge dès le premier jour de scolarité».

Développement écrit :

Joindre vie professionnelle et vie familiale relève encore trop souvent du parcours du combattant pour les parents avec enfants en âge de scolarité. L'un des problèmes auxquels beaucoup sont confrontés est évidemment de trouver une place en structure parascolaire pour y confier leurs enfants avant le début des cours, pendant la pause de midi et après la fin des cours. Leur organisation dépendra donc en grande partie du fait d'avoir ou non trouvé une place dans les structures de la

ville. Dans ce cadre, le fait de savoir au plus vite s'il y aura une place ou non pour leur progéniture et de savoir dans quelle mesure leurs besoins pourront être couverts, est particulièrement important, sachant que dans la négative ils auront à trouver par leurs propres moyens une solution alternative de garde, souvent difficile à mettre en place.

Le processus actuel d'inscription en ville de Neuchâtel ne paraît malheureusement pas encore à la hauteur de ce que l'on serait en droit d'attendre d'une organisation professionnelle au service de la population. En effet, alors que le formulaire d'inscription est envoyé en début d'année, la réponse n'est donnée aux parents que peu avant le début des vacances scolaires, ce qui ne leur laisse que quelques courtes semaines pour trouver une autre solution de garde, qui plus est en période de vacances. Anticiper les inscriptions, le traitement des demandes et surtout les réponses aux parents de quelques semaines doit être possible, même si cela nécessite une coordination avec l'école, le lieu de la structure parascolaire dépendant de l'endroit où sera scolarisé l'enfant. De plus, il serait utile d'ouvrir les structures dès le premier jour d'école en anticipant le jour de visite des parents (qui a actuellement lieu justement le jour de la rentrée), afin de leur éviter de devoir prendre congé ce jour-là. D'autres villes (notamment Bienne) parviennent à le faire. Neuchâtel doit y parvenir également.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** demande si le postulat est combattu. Comme ce n'est pas le cas, **elle le déclare accepté,** selon l'article 53, al. 5 RG.

Voici le texte définitif de ce postulat :

«Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'améliorer le processus d'inscription en structure parascolaire afin que les parents soient informés sur la prise en charge ou non de leurs enfants le plus tôt possible, au plus tard trois mois avant le début de l'année scolaire, et que les enfants puissent être pris en charge dès le premier jour de scolarité».

15-303

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par Mme Anne-Dominique Reinhard, M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Permettre et optimiser la récupération des objets réutilisables ».

En voici le texte :

« Les groupes socialiste et PopVertsSol demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'ouvrir un espace à la déchetterie des Plaines-Roches ou ailleurs de récupération des objets toujours utilisables ».

Développement écrit:

La production massive de déchets a vu de nombreuses améliorations ces dernières années en augmentant notamment fortement les taux de recyclage de nombreux matériaux. Au-delà du recyclage, il est pour nous temps de mettre en œuvre une politique proactive de récupération des objets. En effet, un objet jeté représente des pertes brutes : perte économique (pour son incinération), perte écologique (pour son énergie grise) et perte de valeur d'usage (la famille qui se débarrasse de sa chaise devra peut-être en racheter une autre). Notre Ville pourrait jouer un rôle moteur pour éviter ces pertes.

Pour des questions de sécurité, il est aujourd'hui formellement interdit de récupérer quoi que ce soit dans les bennes. Un nouvel espace couvert de récupération permettrait d'inciter les usagers et usagères à déposer et reprendre les objets présentant une valeur d'utilisation. On ouvrirait ainsi une espèce de grande boîte à troc à l'image de celles récemment installées en Ville de Neuchâtel.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz,** déclare :

- Nous sommes en présence d'un amendement PLR qui est déposé sur vos pupitres. Avec cet amendement la discussion est ouverte.

Voici le texte de cet **amendement** :

« Les groupes socialiste et PopVertsSol demandent au Conseil communal d'étudier, **avec les acteurs existants**, la possibilité d'ouvrir un espace à la déchetterie des Plaines-Roches ou ailleurs de récupération des objets toujours utilisables ».

Mme Anne-Dominique Reinhard, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je pense dans un premier temps accepter cet amendement. J'ai juste un petit souci et je pense que tout le monde est de bonne volonté, pour trouver une solution et si on ne la trouve pas, nous ne pourrons pas créer quelque chose. C'est aussi assez restrictif. D'un côté je comprends que l'on dise « avec les personnes existantes » mais si les personnes existantes ne sont pas prêtes à faire quelque chose…

M. Jérôme Bueche, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je comprends votre question. Notre but est effectivement de dire qu'il y a une personne qui existe. Nous avons parlé du CSP, d'Emmaüs, de l'Atelier Phénix, la liste n'est pas exhaustive. Ce sont des gens qui connaissent le métier, qui sont déjà confrontés à ce genre de situation depuis un moment. Il faut au moins leur poser la question de savoir s'ils ont envie de participer à cet effort et cette recherche avec nous. Après ce sera au Conseil communal de dire que cela passe ou ne passe pas mais il devra rendre un rapport avec ou sans la participation des personnes. Il nous semblait important de spécifier que les personnes qui connaissent le métier soient aussi présentes.

Mme Anne-Dominique Reinhard, déclare :

- Je suis un peu dans le domaine, donc je comprends mais il me semble qu'à toutes les personnes, on peut leur demander, c'est clair, mais elles sont plutôt sollicitées pour aller chercher à domicile. Mais il y a beaucoup de choses qu'elles ne prennent plus car elles ne peuvent pas les revendre. A la base, l'idée est que ce qui est à la déchetterie puisse être mis de côté et, comme cela se passe dans d'autres déchetteries, les gens se servent. Ce n'était pas le fait de ne pas utiliser des choses mais de faire qu'au moment où elles sont à la déchetterie, l'on puisse aller les prendre et les utiliser.

M. Pascal Sandoz, Directeur des infrastructures et énergies, déclare :

- Nous n'allons pas combattre la motion ni l'amendement. Au contraire, nous serions très heureux de pouvoir élargir le champ de la motion à ces différents partenaires qui, comme vous l'avez dit, devront se déterminer s'ils veulent contribuer. Si oui, dans quelle mesure ? Mais surtout le Conseil vous fera une proposition une fois que l'étude aura été faite. Nous sommes favorables à la motion et à l'amendement de la motion.

Comme il n'y a pas d'opposition à l'amendement et que la parole n'est plus demandée, la présidente constate que la motion amendée n'est pas combattue. **Elle est donc considérée comme acceptée amendée, selon art. 53, al. 5 RG.**

Voici le texte définitif de la motion :

« Les groupes socialiste et PopVertsSol demandent au Conseil communal d'étudier, avec les acteurs existants, la possibilité d'ouvrir un espace à la déchetterie des Plaines-Roches ou ailleurs de récupération des objets toujours utilisables ».

15-304

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée « Pour une vision d'avenir de la politique du sport en Ville de Neuchâtel ».

En voici le texte :

« Par cette motion nous demandons au Conseil communal de faire une étude sur les axes stratégiques de la politique des sports en ville de Neuchâtel. Pareille étude devrait permettre de mieux comprendre les choix opérés par l'Exécutif tant en matière d'investissements que dans le domaine des prestations offertes à la population ».

Développement écrit:

Depuis le début de la législature, notre Autorité a été informée et appelée à prendre position sur des objets, pour certains à réitérées reprises, comme les nouveaux vestiaires et le changement de revêtement du terrain du Chanet, le mouvement junior de Neuchâtel Xamax, l'installation de panneaux photovoltaïques aux piscines du Nid-du-Crô, le remplacement de la pelouse synthétique du stade de la

Maladière et depuis décembre 2014, la vente de Cité-Joie. Tous ces rapports, absolument pas anodins, sont liés à la politique du sport et à la vision stratégique du Conseil communal dans ce domaine.

A la suite des décisions d'importance qui ont été prises et afin de nous éclairer sur celles qui seront encore à prendre, les groupes PopVertsSol et socialiste demandent au Conseil communal d'établir un rapport sur la politique de la Ville en matière de sports, ceci afin de partager avec notre Autorité sa vision globale et sa volonté politique.

Si les installations sportives sont un point récurrent, il nous importe également que le Conseil communal se détermine par rapport aux différents publics cibles. En effet, on lie souvent Sport et Jeunesse, mais il nous intéresse de connaître les objectifs de notre Exécutif par rapport aux familles et aux personnes du 3e âge qui ne représenteront pas loin d'un quart de notre population en 2022 (selon un rapport du Conseil d'Etat sur la stratégie médico-sociale).

Nous demandons également de savoir comment le Conseil communal compte développer encore les partenariats qui sont essentiels dans ce domaine. Et au surplus, ce qu'il en sera des différents synergies qu'une politique des sports permet de développer au sein des services de la Ville, au niveau de la Mobilité, des Domaines, du Délégué au 3e âge, au Tourisme, etc.

Nous invitons et encourageons le Conseil communal à partager ses réflexions et ambitions avec la Commission spéciale « Sport pour tous » qui avait été nommée également dans ce but et à lui présenter le rapport exhaustif en réponse à la présente motion.

Nous insistons finalement sur l'importance de traiter cet objet dans les meilleurs délais et sommes convaincus que le Conseil communal pourra compter sur des objectifs stratégiques clairs et une politique des sports déjà bien établie pour répondre facilement à notre demande avant les deux ans de délai imparti.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** déclare :

- A la demande de votre présidente, cette motion a été complétée par les motionnaires car il manquait l'usuelle question entre le paragraphe d'introduction et le développement. Vous trouvez sur vos pupitres, la façon dont cette motion a été complétée. Y a-t-il des oppositions à la motion telle qu'amendée par les déposants ? Comme ce n'est pas le cas

nous considérons donc la motion amendée comme adoptée, selon l'art 53, al. 5 RG.

Voici le texte définitif de la motion :

« Par cette motion nous demandons au Conseil communal de faire une étude sur les axes stratégiques de la politique des sports en ville de Neuchâtel. Pareille étude devrait permettre de mieux comprendre les choix opérés par l'Exécutif tant en matière d'investissements que dans le domaine des prestations offertes à la population ».

15-305

Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par MM. Philippe Loup, Julien Binggeli et consorts, intitulée « Domaine Cité-Joie, quelles missions pour quel entretien ? ».

En voici le texte :

« Par cette motion nous demandons au Conseil communal de faire une étude à propos du domaine de Cité-Joie afin de clairement en déterminer les missions à futur mais aussi de connaître les travaux d'entretien et d'amélioration qui seront entrepris à court et moyen terme ».

Développement écrit:

Les rapports 14-024 et 15-017 ont clairement exprimé la volonté du Conseil communal de vendre le domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz. Les demandes de précisions du Conseil général ainsi que les travaux de la Commission spéciale « Sport pour tous » ont ralenti le processus et

provoqué l'impatience du potentiel acheteur qui a retiré son offre d'achat au début de novembre 2015.

Cependant, l'analyse des rapports et les séances de commission permirent de constater à quel point, le domaine de Cité-Joie se trouve absent de la stratégie de la Ville en matière de politique du sport pour Neuchâtel et ses habitants. Partant de là, le constat peu favorable sur l'état général des bâtiments constituant Cité-Joie laisse à penser qu'on se trouve devant un réel déficit d'entretien.

Si ces deux constatations pouvaient être considérées légèrement dans le cadre d'une vente, il en est évidemment tout autrement maintenant qu'il demeure dans le giron communal.

Dès lors, les groupes socialiste et PopVertsSol demandent au Conseil communal de réfléchir sur les missions que pourraient avoir le domaine de Cité-Joie dans la politique des sports de la Ville de Neuchâtel. Ses missions ne doivent pas strictement relever des camps de ski scolaires. D'autre opportunités, notamment en relation avec une politique sociale, seront ainsi à évaluer tant par rapport aux différents publics cibles que l'on désire atteindre qu'en matière d'utilisations qui pourront être autres que seulement hivernales.

Partant de cette réflexion et des propositions qui en surgiront, le Conseil communal est également prié de nous faire part de ses projets de rénovation des différents bâtiments. Il conviendra sans doute non seulement de remettre en état mais sans doute également de transformer ces infrastructures pour mieux les mettre en relation avec les perspectives de développement et les normes actuelles. Notamment, une mise à niveau énergétique par l'utilisation de sources d'énergie durables ainsi qu'une isolation optimale des locaux seront aussi à évaluer.

L'esprit ouvert, les groupes socialiste et PopVertsSol sont ouverts à une vente partielle du terrain à disposition si cela pouvait permettre d'encore mieux rendre attractif le domaine de Cité-Joie. Cependant, une pareille vente de parcelle ne devrait en rien péjorer tant les activités que les développements imaginables sur le site.

Nous encourageons le Conseil communal à partager ses réflexions avec la Commission spéciale « Sport pour tous », dont le but premier a justement été d'évaluer l'opportunité ou non de la vente de ce domaine.

Considérant l'actuel manque de perspective mais aussi l'état général jugé juste satisfaisant des infrastructures de Cité-Joie, nous considérons que le traitement de cet objet devrait se faire avant les deux ans de délai imparti mais aussi en relation étroite avec le travail sur la motion demandant au Conseil communal de nous présenter un rapport sur les objectifs stratégiques en matière de sport.

La présidente, **Mme Amelie Blohm Gueissaz** déclare :

- A la demande de votre présidente, cette motion a été complétée par les motionnaires car il manquait l'usuelle question entre le paragraphe d'introduction et le développement. Vous trouvez sur vos pupitres, la façon dont cette motion a été complétée. Y a-t-il des oppositions à la motion telle qu'amendée par les déposants ? Comme ce n'est pas le cas **nous considérons donc la motion amendée comme adoptée,** selon l'art 53, al. 5 du RG.

Voici le texte définitif de la motion :

« Par cette motion nous demandons au Conseil communal de faire une étude à propos du domaine de Cité-Joie afin de clairement en déterminer les missions à futur mais aussi de connaître les travaux d'entretien et d'amélioration qui seront entrepris à court et moyen terme ».

16-601

Interpellation du groupe socialiste par M. Mouhamed Basse et consorts, intitulée «Quel recyclage des déchets plastiques en ville de Neuchâtel ? ».

En voici le texte :

« La Ville a-t-elle pris toutes les dispositions concernant la gestion future des déchets plastiques afin de ne pas entrer dans une épreuve de force avec le Canton ? Quels contacts ont été pris à ce jour avec l'entreprise de Grandson qui n'est qu'une future usine de recyclage des déchets plastiques sensée reprendre les déchets plastiques de Neuchâtel ? Le Canton peut-il finalement enjoindre la Ville de Neuchâtel à respecter les directives cantonales en matière de tri des déchets ? Si c'est le cas, que comptera faire le Conseil communal ?

Le journal l'Express nous apprend dans son édition du 15 décembre 2015 ce qui suit :

« Dès le 1er janvier 2016, seuls le PET et les flacons en plastique à bouchon pourront être collectés dans les déchetteries du canton. Cette information figure dans un communiqué diffusé par l'Etat de Neuchâtel ». Tout le reste de plastiques devra se retrouver dans les sacs-poubelle.

Le Conseil communal par un communiqué du 21 décembre décide de ne pas suivre les directives cantonales (même si la Ville avait demandé au Canton une exception dans ce dossier de recyclage, demande refusée). Dans son édition du 22 décembre, le journal l'Express révèle à ses lecteurs que les habitants des quatre communes du littoral (Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin et Neuchâtel) devraient pouvoir continuer d'amener tous les déchets plastiques à la déchetterie de Plaines-Roches pour une année.

Le Conseil communal espère collaborer avec cette nouvelle usine de tri des déchets plastiques à Grandson. Par contre, « rien n'est signé ! On doit encore demander des offres », dixit le conseiller communal en charge du dossier. Cela ressemble étrangement à mettre la charrue avant les bœufs.

En attendant, c'est la population du chef-lieu et des communes avoisinantes qui est perplexe face à cette situation.

Même si l'intention actuelle du Conseil communal est de faire un essai pour une année, des interrogations subsistent sur l'avenir de la gestion des déchets plastiques en ville de Neuchâtel».

M. Mouhamed Basse déclare :

- Au moment où nous arrivions vers Noël, les informations qui sont publiées par la presse par rapport au recyclage des déchets plastiques ne pouvaient pas passer inaperçues. C'est quelque chose qui nous tient à cœur car on sait que, depuis 2012, il y a eu la taxe poubelle et la population neuchâteloise a joué le jeu avec cette directive de 2012. Et voilà qu'au mois de décembre, le Conseil d'Etat décide que dorénavant à, part le PET et tout ce qui est flacon avec bouchons en plastique, tout le reste doit finir dans les sacs poubelle. Génial avec la taxe poubelle on sait que l'on devra payer plus, et ce qui se passe c'est que, quelques jours après, voilà que le Conseil communal décide de ne pas faire ce que le Conseil d'Etat a décidé. C'est la confusion totale, il faut le dire et la population est interloquée car on ne sait pas trop ce qu'il faut faire, d'autant plus que l'on sait que La Chaux-de-Fonds a dit clairement qu'elle n'entrait pas en matière, qu'elle va respecter les directives cantonales. Je me réjouis donc d'entendre les réponses du Conseil communal.

M. Pascal Sandoz, Directeur des infrastructures et énergies, déclare :

- Tout d'abord je vous dirai que, et vous le savez bien sûr, le plastique est une plaie pour l'environnement. A sa production déjà il utilise des combustibles fossiles qui dégagent des gaz à effet de serre. Pour sa constitution même on n'utilise pas que du pétrole, mais également des produits toxiques et on le retrouve partout ce plastique car il n'est pas biodégradable ou vraiment très peu. Il se retrouve dans les océans, il provoque toutes sortes de difficultés et je ne parle pas seulement des bouteilles de plastique qui flottent ou qui tapissent le fond des mers mais également de ces micropolluants de plastique qui font que la faune aquatique, mais aussi les oiseaux sont souvent victimes de la consommation, bien malgré eux bien sûr, de ce plastique. Enfin, quand il brûle, il pollue. La production mondiale de plastique est affolante. Si l'on en croit certaines sources, 8,8 tonnes de plastique étaient produites par seconde dans le monde en 2012. Il faut bien sûr prendre avec prudence ce type de chiffre mais cela montre tout de même l'importance du problème.

Alors, que sera demain si nous continuons de la sorte ? A ce propos, je vous invite à aller voir, au cinéma, le documentaire « Demain ». Sous certains angles, c'est édifiant. La première règle est donc de ne pas produire du plastique. Le consommateur peut d'ailleurs jouer un rôle important en refusant, dans la mesure du possible, d'en faire l'achat.

Neuchâtel a récolté, en 2014, 340 tonnes de plastique à la déchetterie des Plaines-Roches pour les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin et Neuchâtel. En 2009, nous étions à 38 tonnes, en 2010, 83 tonnes, en 2011, 134 et bien sûr, en 2012, avec l'introduction de la taxe au sac, ce chiffre est passé à 329 tonnes. Sans que nous puissions disposer d'un véritable outil de mesure, nous estimons que 20 à 40 % du plastique est recyclé par notre partenaire à qui nous livrons notre plastique à Cressier, dans le canton de Fribourg, sur les hauts de Morat, et ceci depuis le début du ramassage du plastique. Ceci est un bon début, sachant que la méthode utilisée n'est ni moderne ni sophistiquée, comme le sera celle de l'usine de tri de Grandson, dont vous avez sans doute déjà entendu parler. A cet effet, je vous renvoie d'ailleurs au reportage de la Télévision suisse romande et à l'interview du directeur qui affirme que cet outil permettra de trier tous les plastiques.

Concernant le recyclage, il faut rappeler que, sous l'impulsion des communes, et en particulier de la Ville de Neuchâtel, nous avons

demandé et obtenu que le plastique puisse continuer à être ramassé en déchetterie au moment de l'introduction de la taxe au sac, en 2012. Neuchâtel le ramassait déjà, à l'époque elle le faisait trier et recycler auprès du partenaire fribourgeois que j'évoquais à l'instant. Pour aider au recyclage des articles jetables, un système de marquage par type de matière plastique, le code d'identification des résines, a été créé. C'est ainsi que nous pouvons facilement identifier les différents types de plastiques car ils sont marqués sur la plupart des objets d'un triangle, symbole du recyclage et d'une indication ou d'un numéro. J'imagine que tout le monde sait que cela se trouve sur ces objets en plastique, PET, par exemple, bien connu pour les bouteilles, mais pas seulement puisque les emballages de lames de rasoir par exemple ou encore les emballages de barquettes de romarin sont aussi faits en PET, du moins chez certains distributeurs.

Il y a encore le PP utilisé dans l'industrie automobile ou des jouets, le PS, quant à lui, se retrouve souvent dans les emballages alimentaires, gobelets, ustensiles de cuisine. De là à dire qu'il est recyclable, je ne franchirai pas ce pas ! Globalement, on distingue six sortes de plastiques identifiables par les appellations que j'évoquais.

Le Canton, en 2012, a souhaité faire le tri du plastique de la sorte. Cette manière de faire s'est avérée compliquée car chaque citoyen aurait dû trier, chez lui, ces différentes sortes de plastiques, ce qui n'est évidemment pas très réaliste. Constatant que cela ne fonctionnait pas vraiment, il a pris la décision de ne faire trier plus que le PET et les flacons, laissant de la sorte le solde du plastique de côté, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas un flacon, passer au feu des usines d'incinération, via le sacNEVa désormais bien connu. Sur cette façon de faire, nous avons clairement une divergence de vue avec le Canton. Nous sommes d'avis qu'il convient de pousser le tri et le recyclage non seulement en amont, c'est-à-dire auprès du citoyen, mais aussi en aval, en utilisant les nouveaux outils à disposition, à savoir cette fameuse usine de tri des déchets plastiques de Grandson, ceci aussi pour tous les plastiques qui ne sont pas sous forme de flacons.

Cette vision est renforcée par le fait que nous sommes passés, en quelques années, de dizaines de tonnes à plusieurs centaines de tonnes de plastique. Pousser la chaîne de tri en aval a donc aussi son sens. Bien sûr, nous ne sommes actuellement pas en phase avec la décision du Canton, mais nous ne sommes non plus pas complètement contre cette décision puisque cela fait sens de trier les flacons en amont pour remettre une matière présélectionnée à la chaîne de tri. L'ennui avec

cette méthode, c'est qu'elle fait abstraction de la capacité de tri et donc de recyclage de tous les autres plastiques qui sont bien plus nombreux. Que faire désormais des gobelets, tubes, pots, barquettes, vaisselle, pots de plantes, cageots, sachets des emballages, film des magazines, recharges, boîtes à œufs, bouteilles de produits de jardinage ou de bricolage ? Selon la directive cantonale, d'où je retire les éléments que je viens de citer, ils devraient aller directement à l'incinération alors que nous pensons qu'ils devraient encore être triés, même si la chaîne de tri n'en est qu'à ses débuts, ce qui explique la chronologie de notre décision.

Je suis allé à la pose de la première pierre de l'usine de Grandson, fin 2015. J'ai vite compris que pour demain il y avait un potentiel à exploiter. C'est pour cette raison que nous avons annoncé poursuivre le ramassage et le tri de tous les plastiques pour une année test. J'insiste sur cette notion de test. C'est donc aussi pour cela que VADEC, d'une part, et que mes services, d'autre part, poursuivent les discussions avec l'entreprise de Grandson pour dégager la meilleure solution possible, sachant que les flacons, et espérons le reste du plastique, y seront acheminés tôt ou tard. Nous négocions actuellement les conditions de reprise de ces plastiques. Cette phase de test nous permettra de voir comment fonctionne véritablement cette nouvelle usine, quels prix seront pratiqués, quel pourcentage de tri complémentaire sera fait et ceci par type de plastique et par couleur puisque la machine le permet. Bref nous ne souhaitons pas changer les habitudes de tri des habitants utilisant la déchetterie alors qu'une opportunité se dégage à quelques kilomètres, surtout si elle devient fonctionnelle dans quelques mois. Nous n'excluons toutefois pas qu'à l'issue de cette phase, pour autant qu'un accord puisse être trouvé avec le Canton, nous devions limiter le ramassage du plastique à la déchetterie aux seuls flacons. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas que ce dossier devienne une affaire d'Etat. C'est pour cette raison que notre Conseil a sollicité un entretien avec une délégation du Conseil d'Etat et nous espérons que nos arguments seront entendus. Nous voulons trouver une solution à cette délicate question du tri et du recyclage des plastiques. Vous aurez compris quelle est notre intention qui se heurte finalement à une simple question de chronologie. En effet, si l'usine de tri de Grandson avait ouvert une année plus tôt, nous aurions déjà un contrat avec eux et nous pourrions vous dire aujourd'hui quelle solution est la meilleure, se limiter au tri des flacons ou élargir ce tri à l'ensemble des plastiques. Tout en espérant sortir rapidement de cette situation inconfortable, nous espérons avoir pu apporter suffisamment d'éléments de réponse pour que vous puissiez apprécier au mieux la problématique à laquelle nous sommes confrontés

et obtenu la conviction que nous voulons trouver une issue à la divergence que nous avons avec le Canton.

M. Mouhamed Basse demande l'ouverture de la discussion, qui est acceptée et déclare :

- Ce soir je donnerai un carton rouge au Canton et un carton jaune au Conseil communal car maintenant j'ai compris que la Ville n'a pas envie d'entrer en conflit avec le Canton. Néanmoins, cette confusion ne plaît pas à la population. Quand on est citoyen on a envie d'avoir des choses claires dans son esprit. En 2012, quand la population décide de faire du tri et que le Canton décide, en 2015 au mois de décembre qu'il faut changer les habitudes, j'ai l'impression que les citoyens sont les dindons de la farce dans cette histoire. Il y a un mécontentement de la population et c'est l'occasion de le dire de manière très claire. Quand il y a confusion, les gens ne savent pas quoi faire. Je suis bien content que le Conseil communal n'entre pas dans une relation conflictuelle et qu'il va essayer de trouver des solutions, mais il est vrai qu'on s'interroge sur une toute nouvelle entreprise dont on ne sait pas grand-chose. Je me suis renseigné. Dans une édition de 24 heures de septembre 2015 qui parle de cette nouvelle entreprise on lit : « alors que les bouteilles en PET qui constituent moins de 5 % du total du plastique utilisé en Suisse sont recyclées à 83%, le reste des plastique représentant les 95 % n'est recyclé qu'à environ 5 % et l'objectif de cette entreprise c'est de passer de 5 à 15 %. ». Je veux bien le croire et j'ai aussi suivi l'émission de la télévision. C'est bien, il y a pas mal d'ambition pour cette entreprise avec des technologies de pointe. Plus loin, dans l'article on dit qu'une fois trié le plastique sera lavé puis granulé avant d'être transformé en billes qui pourront être réutilisées pour créer de nouveaux objets. Ces dernières étapes n'auront toutefois pas lieu à Grandson avant quelques années.

Effectivement c'est une nouvelle entreprise qui ne sait pas trop ce qu'elle sera capable de faire dans deux ou cinq ans. Qu'on le veuille ou non c'est quand on veut recycler à 100 % le plastique que l'on se demande ce que cela coûte et ce que nous avons comme marge au niveau économique et écologique. Quand on sait que si on recycle une tonne de plastique cela coûte 500 francs environ, où allons-nous trouver ces fonds pour payer 500 francs par tonne ? Tant mieux si cette nouvelle entreprise peut résoudre au maximum le recyclage du plastique mais il faut savoir une chose c'est que nous avons aussi besoin d'incinérer, et Vadec le dit clairement aussi car de toute façon pour les plastiques ménagers, une valorisation par incinération est plus efficace. Je crois que chacun essaie de dire comment il faut utiliser le plastique s'il n'est

pas recyclé pour être brûlé. En parcourant passablement de sites je me rends compte aussi qu'il n'y a pas un site, j'ai fait passablement de sites européens où on parle de grandes villes, y compris en Suisse et dans la plupart des sites on dit que ce que l'on doit recycler c'est le PET et les flacons à bouchon plastiques. La Ville de Neuchâtel est la seule dans le système décrit.

Dans la situation que nous vivons avec le Canton, pas toujours très facile, pourquoi on ne peut pas associer La Chaux-de-Fonds à ces démarches ? Je crois que la Ville est partie dans une démarche solitaire. D'après ce que j'ai compris, Corcelles-Cormondrèche veut faire comme le Canton. Si c'est juste, bonjour la fusion ! Nous sommes dans des situations ambiguës, le Canton nous donne l'impression d'avoir été floués. En 2016 on nous dit qu'il faut tout remettre dans la poubelle, mais le Conseil communal, nous dit vous allez continuer à faire cela. On ne sait pas trop s'il faut écouter le Conseil d'Etat et je suis bien content que nous fassions un décompte et espère que le Conseil communal est dans le juste.

Mme Anne-Françoise Loup déclare :

- Je remercie le Conseil communal pour ses compléments d'information et je remercie aussi l'interpellateur. Je pense que, dans le même ordre d'idée que pour la zone piétonne, nous devons faire un équilibre entre différents compromis, la nécessité de recycler le plastique, de valoriser les comportements qui ont changé et pour suivre l'éducation de la population qui prend un certain temps. Mais il y a aussi la problématique énergétique, le chauffage, l'électricité et nous avons deux façons de pratiquer qui, de mon point de vue, peut-être, arriveront à se compléter. Par contre, j'ai une préoccupation c'est qu'on peut traiter l'eau, on peut recycler des déchets. A ma connaissance, on ne recycle pas l'air ou peu et je m'inquiète des fumées et de savoir quel impact environnemental auront ces fumées des plastiques brûlés. Il me semble que si cette entreprise se développe, visiblement elle a un procédé moderne, malheureusement pas encore testé, j'imagine qu'elle a un certain nombre de soutiens, scientifiques sans doute, économiques, peut-être plus sur le canton de Vaud que sur Neuchâtel. Je trouve intéressant la proposition qui nous est faite d'un test d'une année et je me dis que l'année passée ont été signés les accords de la COP 21 et je me dis que peut-être on peut faire confiance aux nouvelles technologies, à cette entreprise et dans le positionnement du Conseil communal. En revanche, je pense intéressant que nous puissions recevoir un rapport dès conclusion du test.

M. Edouard Jeanloz, porte-parole du groupe PopVertsSol, intervient :

- J'aimerais juste dire que notre groupe est aussi sensible aux arguments du Conseil communal concernant le recyclage des plastiques. On a induit des comportements qui sont le tri des déchets auprès des contribuables qui ont compris le jeu et maintenant on leur demande de revenir en arrière. C'est incompréhensible à ce niveau et je pense que l'on doit maintenir ce cap pour plusieurs raisons. Je crois que la technologie va aller très vite dans ce domaine et si aujourd'hui on ne peut pas exactement dire où on va, on sait que c'est la diminution des déchets qui est la clé du succès et ce n'est pas le traitement et recyclage qui est forcément la panacée. Mais il faut arriver à diminuer cette consommation de plastique d'une part et surtout à le valoriser et je pense que vraiment notre groupe soutiendra toutes ces mesures, peut-être à mettre en concurrence avec d'autres acteurs du marché qui vont certainement se profiler et pas se lier peut-être trop vite à une entreprise. Je pense que c'est vraiment un futur qui est un peu plus rayonnant que le simple fait de brûler du plastique où on produit énormément de C02.

M. Vincent Pahud souligne :

- Le PDC remercie le Conseil communal qui a pensé en cela aux familles qui auront ainsi moins de sacs à acheter.

M. Joël Zimmerli relève :

- J'aimerais juste une précision de la part du Conseil communal car je n'ai pas l'impression que la réponse a été donnée de manière franche. Etant donné le conflit apparent avec le Canton, est-ce que les habitants peuvent continuer à aller déposer du plastique ou est-ce que vous attendez pour donner des informations ? Car j'ai l'impression qu'il y a un manque d'information, le Canton dit, la Ville dit autre chose et depuis la Ville ne dit plus rien. Considère-t-elle qu'elle a dit ce qu'elle avait à dire et on peut continuer d'apporter nos plastiques à la déchetterie ou devons-nous attendre quelque part une réunion et une nouvelle communication de la Ville pour le faire ? Si on peut apporter cette précision ce soir je pense que cela ne mangerait pas de pain et par rapport à ce qui sera brûlé, dire que Grandson ne brûle pas le plastique, ce n'est pas leur but, eux ils veulent trier. C'est Vadec qui veut brûler le plastique.

M. Pascal Sandoz, Directeur des infrastructures et énergies, déclare :

- Merci de ces précisions et j'apporte encore quelques informations techniques. Vous avez d'abord évoqué le coût du recyclage d'une tonne de plastique. Vous l'avez fixé à 500 francs. C'est 500 francs si vous ne faites pas de compactage. C'est assez facile à comprendre. Si vous ne compactez pas vos plastiques, cela vous fait je ne sais combien de véhicules et c'est cela qui coûte. En l'occurrence nous compactons depuis de nombreuses années, mais je ne vous donnerai pas le prix puisque nous sommes en pleine négociation, mais c'est bien inférieur.

Vous avez évoqué, en faisant référence à un article de presse, qu'il faudrait plusieurs années pour trier tous les plastiques. Il ne faut pas plusieurs années, il faut plusieurs années pour que l'entreprise en question puisse investir dans la constitution de granulés qui, ensuite, sont directement vendus. Aujourd'hui ce qui est trié est remis à des entreprises qui feront du granulé, c'est cela la différence. Ils ne sont pas prêts aujourd'hui à faire du granulé. Ce qui sera intéressant en revanche, c'est de voir combien de temps il faudra à cette entreprise pour aménager la voie de chemin de fer, car ils sont juste à côté de la ligne du pied du Jura, qui est censée arriver jusqu'à l'usine. Il serait question de quelques mois, mais je ne peux pas m'engager à leur place, cela va de soi.

La question de la proximité joue évidemment un rôle. Si cette usine était en Suisse alémanique ou en Valais, le raisonnement serait différent. Il se trouve qu'elle est à une trentaine de kilomètres, comme l'entreprise avec laquelle nous travaillons du côté de Cressier qui est aussi à une trentaine de kilomètres. Ce n'est pas le cas pour La Chaux-de-Fonds, pour Le Locle. C'est aussi un élément dont il faut tenir compte.

Corcelles-Cormondrèche a peut-être induit une certaine confusion supplémentaire, si je vous écoute, en disant qu'ils ne ramasseront plus le plastique. Ils ne ramasseront plus le plastique à leur point de collecte de Corcelles-Cormondrèche, un peu comme nous avions dans le temps à la plaine du Mail ou à Beauregard. En revanche, Corcelles-Cormondrèche fait partie de la déchetterie intercommunale des plaines-Roches, donc tous les citoyens de Corcelles-Cormondrèche peuvent amener leurs plastiques à la déchetterie de Plaines-Roches. Cela me permet de répondre à la question posée sur les bancs PLR. Oui on continue d'amener le plastique à la déchetterie intercommunale jusqu'à nouvel avis.

Enfin, sur la question de l'impact environnemental, je crois que vous y avez répondu sur les bancs PLR. L'usine en question trie. En revanche toute usine d'incinération doit respecter la réglementation et les lois en vigueur concernant l'impact environnemental avec des filtres, etc. Les usines d'aujourd'hui sont évidemment équipées, elles ne polluent pas leur environnement, Dieu merci, et les normes sont toujours plus sévères.

La parole n'étant plus demandée, l'interpellation est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.

La séance est levée à 22h10.

La présidente — Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz — Jonathan Gretillat

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol